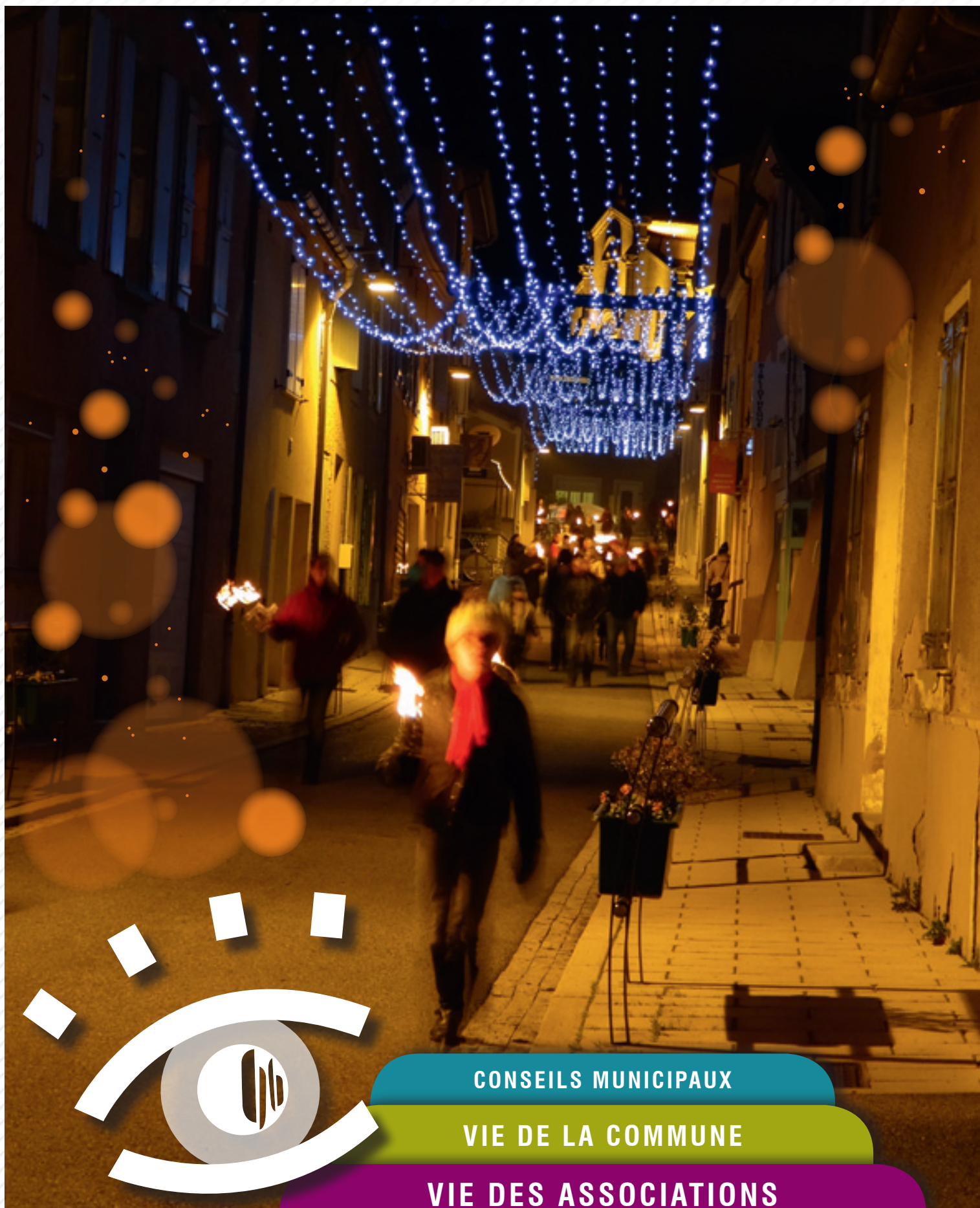




CONSEILS MUNICIPAUX

VIE DE LA COMMUNE

VIE DES ASSOCIATIONS

Il y a 100 ans

1917

Inventions :

- Char de combat à tourelle pivotante (1), FT-17, RenaultBéton compacté, Eugène Freyssinet
- Catadioptré (2), Henri Chrétien
- Avion télécommandé (3), Max Boucher
- Récepteur radio à changement de fréquence (illustration ci-dessus), Lucien Lévy
- Phagothérapie, guérison par des bactériophages, Félix d'Hérelle
- Stroboscope électrique, Étienne Cœhmichen



Événements :

- 10 janvier : Mort de William Frederick Cody, plus connu sous le nom de "Buffalo Bill" (4).
- 13 février : Arrestation de Mata-Hari (5).
- février : la révolution russe (6).
- 15 mars : Abdication du Tsar Nicolas II.
- 6 avril : Entrée en guerre des Etats-Unis après le torpillage de deux navires américains.
- 1 mai : Naissance de l'actrice française Danielle Darrieux (7).
- 17 juin : Naissance du chanteur et acteur américain Dean Martin (8).
- 26 juin : Débarquement à Saint-Nazaire des premières troupes américaines en France.

LE MOT DU MAIRE 3

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 4 à 13

LA VIE DE LA COMMUNE

Les vœux du maire	14
Mercurolais et Veauinois déjà réunis il y a 70 ans	14
Cérémonies du 11 novembre	14
Aménagement de l'entrée nord	14
40 ^{ème} fête du vin blanc	15
Neige en hiver	15
Extinction de l'éclairage public	15
PLU	16
Travaux Lagunage de Veauines	16
travaux de l'entrée nord	16
Eaux de la veaune, travaux quartier des Grappiats	16
Fleurissement	16
Hotspot Cigale	17
Maurice Betton, une voix s'est éteinte	17
Inscription en lignes aux activités périscolaires	17
Repas de nos aînés	17

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Amis de la Tour	21
Foyer Rural	22
Le Télégraphe de Veauines	23
Farandole	24
Foot : zoom sur les plus jeunes	24
Familles rurales des collines de l'Hermitage	25
Cantines scolaire	26
ACCA Mercurol	26
Le Téléthon	26
Basket Club Mercurol Chanos-Curson	28
Mercurol-Veauines Animation	29
La Grappe Dorée	30
Amicale boules Mercurol-Veauines	30

INFORMATIONS DIVERSES

Drôme Saveurs, une application	32
Assistantes maternelles	32
Élections	32
Cancer Colorectal	32
Qualité de l'air	32
Nouveau territoire	32
Agriculture, canons anti-grêle	33
Du changement dans les démarches administratives	33
Joseph POULENARD, Chevalier de l'ordre national du mérite	34
Samu social	34
La vestiboutique & textile	34
État civil 2016	34
Ces haies qui ont retrouvé leur terrain	35
Jeux	35

AGENDA 4^{ème} de couverture



LE MOT DU MAIRE

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2017. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé ainsi que la réussite pour tous vos projets.

Notre pays reste placé sous haute surveillance, la menace terroriste est malheureusement toujours présente. Restons mobilisés et vigilants pour combattre ces actes barbares afin de préserver notre démocratie.

L'année dernière nous pensions voir le chômage régresser mais hélas, il a fallu attendre les 3 derniers mois de l'année pour voir une légère inflexion de la courbe. Espérons que cela perdure sur 2017. La seule satisfaction c'est que notre territoire Hermitage Tournonais se situe en dessous de la moyenne nationale grâce au dynamisme de nos entreprises.

Un an déjà que Mercurol-Veauines ne font plus qu'une commune. Je puis vous assurer que la création de la commune nouvelle nous a beaucoup mobilisés, mais nous pouvons être fiers de cette réussite. Merci aux adjoints et conseillers municipaux qui se sont investis dans la création de cette commune nouvelle.

Le mois de juillet voyait l'ouverture de l'espace aquatique LINAÉ. Ce nouvel équipement permet aux enfants de nos écoles d'avoir 10 séances d'initiation à la natation par classes de CP, CE1, CE2, CM2 sur l'ensemble du territoire. La commune prend à sa charge le prix des entrées, le transport étant assuré financièrement par la communauté de communes Hermitage Tournonais.

L'année 2016 fut consacrée à l'élaboration administrative des dossiers qui se réaliseront en 2017 à savoir :

Pour Veauines : Réalisation du lagunage et aménagement de l'entrée du village.

Pour Mercurol : Réalisation du giratoire de l'église (cette fois il est finalisé)

Installation de la Vidéosurveillance (accord de l'Etat)

Dossier de construction de la nouvelle école (concours architecte)

Fin et mise en place du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme)

L'élaboration de ce nouveau PLU a eu pour effet de retarder le projet de l'école, afin de finaliser au mieux son futur emplacement.

Chers concitoyens, merci pour votre implication dans les différentes manifestations et activités offertes sur cette belle commune Mercurol-Veauines.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2017

Michel BRUNET

Maire de la commune nouvelle

NOUVEAU SITE EN LIGNE ET NOUVEAU PLAN DISPONIBLE

Le nouveau site Internet est en ligne !
Inscrivez-vous à la newsletter.



www.mercurol-veaunes.fr



Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUVET Angélique, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DUMAS Olivier (arrivé à 21h), GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, TROUILLET Vanessa, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, RIOUX Serge pouvoir à GIOVANE Caroline.

Absente : DESSITE Alain.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2016 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Budget primitif 2016 – Décision modificative n°1
- Commune nouvelle – Implantation des bureaux de vote
- Commune nouvelle – Convention avec la commune de Chanos-Curson pour l'accueil des élèves du Groupe Scolaire Maurice Alloncle

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUES DE LA FUSION D'HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERBASSE :

Les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêtés par Mrs les Préfets de l'Ardèche et de la Drôme prévoient qu'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et la Communauté de communes Pays de l'Herbasse fusionnent pour aboutir à un seul EPCI dans la perspective de la création d'une Communauté d'Agglomération.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – PROJET DE PÉRIMÈTRE ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VEAUNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE PONT DE L'ISÈRE – LA ROCHE DE GLUN – GLUN.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté par M. le Préfet de la Drôme prévoit la fusion du syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine et du syndicat intercommunal de l'Eau et l'assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine et du syndicat intercommunal de l'Eau et l'assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun.

HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - AMÉNAGEMENT VIARHONA, CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCÉDÉ À LA CNR

Dans le cadre de l'aménagement de la Viarhona, le Département de la Drôme, Hermitage-Tournonais Communauté de communes et les communes locales de la Drôme ont porté un projet d'itinéraire doux en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Cette boucle locale de découverte se situe entre les communes de Tain l'Hermitage et La Roche de Glun. Elle est raccordée en ce lieu à la Véloroute du Léman à la Méditerranée (Viarhona). La longueur totale du tracé est d'environ 5,8 km et se situe sur le domaine de l'Etat concédé à la CNR.

Compte tenu des contraintes techniques et domaniales que représente, pour la CNR, la traversée de ce domaine concédé, il est nécessaire de prévoir les conditions de coexistence nécessaires entre les ouvrages de la CNR et l'ouvrage véloroutes.

La CNR propose de signer une convention de superposition d'affectation avec les communes concernées (Mercurol-Veunes, Tain l'Hermitage et La Roche de Glun) permettant de classer en voirie communale ce tronçon.

Hermitage-Tournonais Communauté de communes étant compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries de types voies vertes et véloroutes, cette voirie sera automatiquement transférée en gestion à la Communauté de communes.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône et autorise M. le Maire à signer ladite convention. Il approuve également le procès-verbal de mise à disposition du tronçon à Hermitage-Tournonais Communauté de communes et autorise Mme BLAISE, 1ère adjointe, à signer ledit procès-verbal.

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

ERDF GRDF Services Drôme Ardèche va procéder à la construction d'une ligne électrique pour un raccordement BTA. Le projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique souterrain ainsi que la pose de plusieurs coffrets sur la parcelle cadastrée ZP 65 appartenant à la commune.

Le conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour permettre la réalisation de cette ligne souterraine.

CLASSE DE DÉCOUVERTE ÉCOLE DES CHÂSSIS – REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS

Une subvention d'un montant de 3100 € a été attribuée à l'école des Chassis lors du budget primitif pour l'organisation d'une classe de découverte. Celle-ci a eu lieu du 29 février au 04 mars 2016 pour 23 élèves.

L'organisation de cette classe de découverte ayant été faite avant le vote du budget, Madame la directrice de l'école a procédé au paiement de deux factures sur le compte de la coopérative scolaire de l'école : SNCF pour un montant de 312,40 €,

Péniches du Val de Rhône pour un montant de 716,00 € (acompte).

La Mairie a réglé le solde de la facture aux Péniches du val de Rhône pour un montant de 2 066,50 €.

Les sommes payées par l'école représentant bien des frais liés à

la classe de découverte, le Conseil accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 1 028,40 € à l'école des Chassis.

COMMUNE NOUVELLE – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les communes de Mercurol et Veunes percevait de la part des opérateurs de télécoms et fournisseur d'électricité une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer les Redevances d'Occupation du Domaine Public dues pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, pour les opérateurs de télécommunications et pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et de fixer le montant de chaque redevance au taux maximum autorisé par les décrets (ces montants sont revalorisés chaque année).

COMMUNE NOUVELLE – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à 100 %.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE TAIN L'HERMITAGE

La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) a pris la décision de fermer trois postes dans le Nord Drôme : les trésoreries de Tain l'Hermitage, de St-Rambert d'Albon et du Grand-Serre.

C'est une grave atteinte au maillage administratif de notre territoire et un nouveau recul pour les services publics de proximité.

Vu l'importante fréquentation de la trésorerie par la population de notre territoire, cette fermeture va entraîner de grandes difficultés pour nos administrés. Ces difficultés seront d'autant plus importantes pour les citoyens ayant des problèmes de mobilité.

Notre service comptabilité et les détenteurs de régies communales verraient également leur travail grandement impacté par le déménagement de la trésorerie de Tain l'Hermitage.

Le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu que cette décision de fermeture soit revue et que cet important service de proximité qu'est la trésorerie soit maintenu.

BUDGET PRIMITIF 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Crédits à ouvrir :
Pour l'article 73925 « Fonds péréquation ressources interco. » :
+ 1 650,00 €

Crédits à réduire :
Sur article 022 «Dépenses imprévues » : - 1 650,00 €

COMMUNE NOUVELLE – IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE

La charte fondatrice de la Commune Nouvelle prévoit de créer trois bureaux de vote. Deux implantés au gymnase Marcel Banc de Mercurol et un troisième sur la commune de Veunes.

La circulaire n° NOR/INT/A/07/00123C du 20 décembre 2007 du ministre de l'intérieur, relative au déroulement des opérations

électorales préconise, pour le bon déroulement des opérations électorales, de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1000 électeurs par bureau.

Le Conseil, décide à l'unanimité de créer trois bureaux de vote à compter du 1er mars 2017. Les bureaux de vote n°1 et 2 seront implantés au gymnase Marcel Banc de Mercurol, et le bureau n°3 à la salle des fêtes de Veunes.

Le bureau n°1 sera le bureau centralisateur.

Les électeurs seront inscrits sur les bureaux de vote selon les périmètres définis sur la carte annexée à la délibération.

COMMUNE NOUVELLE – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHANOS-CURSON ET MERCUROL-VEAUNES POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU GROUPE SCOLAIRE MAURICE ALLONCLE

Une convention existe depuis 2010 entre les communes de Chanos-Curson et Veunes, formalisant l'accueil des enfants de Veunes scolarisés au groupe scolaire Maurice ALLONCLE de Chanos-Curson.

La création de la commune nouvelle nécessite la signature d'une nouvelle convention.

M. le Maire rappelle les termes de la charte fondatrice de la commune nouvelle : « *Les enfants de la commune historique de Veunes scolarisés actuellement à Chanos-Curson pourront y poursuivre leur scolarité, ainsi que leur fratrie, avec le soutien financier de la Commune Nouvelle comme le prévoit la convention entre ces deux communes.*

Les parents non concernés par un regroupement de fratrie, pourront inscrire leur enfant à l'école de Chanos-Curson sur dérogation mais sans financement de la part de la Commune Nouvelle.

Les habitants de la commune historique de Veunes pourront inscrire de plein droit leurs enfants au groupe scolaire du Village de la Commune Nouvelle ».

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la commune de Chanos-Curson fixant les modalités d'accueil des enfants issues de la commune historique de Veunes déjà scolarisés, ainsi que leur fratrie, au groupe scolaire Maurice Alloncle.

RÉVISION DU PLU – DÉBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet de la commune à partir duquel la partie réglementaire et opposable du Plan Local d'Urbanisme sera établie.

Le débat sur les orientations générales du PADD relatif au projet de PLU, ayant eu lieu, le Conseil en prend acte.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MERCUROL-VEAUNES**

Séance du **25 AOÛT 2016**

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, MARTINOT Perrine, RABEYRIN Robert, TROUILLET Vanessa, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc

Excusée : BOUVET Angélique pouvoir à SANDON Alain, DEBEAUX Laetitia pouvoir à VERSCHEURE Philippe, DESSITE Alain pouvoir à ACHARD Arnaud, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MICHELAS Sébastien pouvoir à VESCOVI Jean-Marc, PONTON Agnès pouvoir à TROUILLET Vanessa, RIOUX Serge pouvoir à GIOVANE Caroline.

Secrétaire de séance : MARTINOT Perrine

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Règlement intérieur de la bibliothèque
- Dénomination d'une nouvelle voie

PERSONNEL — RENTREE SCOLAIRE 2016

Le conseil décide :

1. la création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi ayant les fonctions d'ATSEM de l'école intercommunale des Chassis à raison de 35 heures hebdomadaire pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour le remplacement de l'agent titulaire ayant demandé une mutation dans une autre collectivité. (une voix contre)

2. la création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi ayant pour missions à l'école intercommunale des Chassis, le service et la surveillance des enfants de la cantine et l'entretien ménager de l'école à raison de 24,50 heures hebdomadaire pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017. (Unanimité)

3. la création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi ayant pour missions à l'école intercommunale des Chassis, le service et la surveillance des enfants de la cantine et l'entretien ménager de divers bâtiments communaux (Mairies, gymnase Marcel Banc et Maison des associations) à raison de 20 heures hebdomadaire pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017. (Unanimité).

PERSONNEL — MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de la séance du 23 mai 2016, il a été décidé de créer, à compter du 1er octobre 2016, un poste d'adjoint administratif 1ère classe à raison de 35 heures hebdomadaire en vue du départ en retraite de l'agent du service administratif en charge principalement de la gestion de l'urbanisme et de la liste électorale.

Suite à l'offre d'emploi publiée, plusieurs agents de collectivités ont été reçus.

Le choix de recrutement s'est porté sur un agent titulaire au grade d'adjoint administratif 2ème classe et sa date d'arrivée a été fixée avec sa collectivité d'origine au 15 octobre 2016.

Il est donc nécessaire de modifier la création de poste décidée le 23 mai 2016.

Le conseil abroge la délibération n°66/2016 portant création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1er octobre 2016 et décide de créer, à compter du 15 octobre 2016, un poste d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaire.

BUDGET ASSAINISSEMENT — ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Trésorier de la collectivité a transmis en date du 18 juillet 2016 un état des présentations et admissions en non-valeur concernant le budget Assainissement.

Sur sa proposition, le conseil décide que la somme de 0,90 € mentionnée dans ledit état soit admise en non-valeur et fasse l'objet d'une inscription comptable au compte 6541.

SDED — MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, propose de se voir confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,

- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,

- charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2009, le Syndicat d'Energies recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1er janvier 2015 marque le début de la 3ème période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par Energie SDED, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par Energie SDED. La différence de l'une à l'autre réside dans les délais de procédure, mais quel qu'en soit le choix, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE.

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle, à établir entre le Syndicat et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion des CEE à Energie SDED. Ce n'est que lorsque ce choix est réalisé que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil approuve le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie.

LOCATION DE SALLES — TARIFS ET MODALITÉS

Le conseil décide d'apporter des modifications aux modalités de location de l'espace Eden et de la salle des fêtes de Veau-

Pour l'espace Eden :

- A l'occasion d'un mariage ou toute autre manifestation jugée susceptible de causer des nuisances sonores, un surcoût de 250 € sera appliqué en contrepartie de la mise à disposition d'un agent de sécurité chargé de la surveillance du parking et du respect de la tranquillité des riverains.

- Le tarif de base pour les « Autres demandeurs : particuliers, associations, entreprises, autres... » passe à 850 €.

Pour la salle des fêtes de Veau-

- L'option « Forfait ménage » devient obligatoire. Elle est donc incluse dans le prix de base de la location y compris sur le réveillon de la Saint-Sylvestre.

Une harmonisation des tarifs des jetons de chauffage va être étudiée et présentée lors d'un prochain conseil municipal.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE — RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture et la documentation de la population.

Le conseil adopte le projet de règlement intérieur préparé par les membres élus et bénévoles.

Ce règlement fixe notamment :

- les dispositions générales
- les conditions d'inscription et de prêts
- les recommandations et interdictions.

RACCORDEMENT POSTAL — DÉNOMINATION DE RUE

Il est nécessaire, à la demande du SDIS de la Drôme, de nommer un chemin rural reliant la route départemental n°109 à une maison située sur la commune de Chantemerle-les-Blés.

Le Conseil décide de nommer ce chemin rural : impasse de Beleau.

INFORMATIONS DIVERSES :

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

L'éclairage public sera éteint de 23 heures à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception de la zone des Fleurons.

Cette disposition était déjà en place sur le village de Veau-

Le samedi l'éclairage du village de Mercurol, autour du gymnase Marcel Banc et de l'Espace Eden sera éteint de minuit à 5h.

Cette mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettra de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participera à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse.

ASSOCIATION ARDCM (ASSOCIATION DES RIVERAINS DES CARRIÈRES DE MERCUROL) :

M. BRUNET donne lecture du courrier reçu en mairie le 29 juin 2016 que l'association a adressé à M. le Maire et son conseil municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MERCUROL-VEAUNES**

Séance du **26 SEPTEMBRE 2016**

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DUMAS Olivier, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, TROUILLET Vanessa, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BOUVET Angélique pouvoir à SANDON Alain, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, MICHELAS Sébastien pouvoir à VESCOVI Jean-Marc, DESSITE Alain.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 août 2016 est approuvé.

La commune ayant reçu un courrier commun des Préfectures de la Drôme et de l'Ardèche le 22 septembre 2016 demandant au conseil municipal de bien vouloir se prononcer avant le 25 octobre 2016 sur la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion d' « Hermitage-Tournonais communauté de communes » avec la communauté de communes du « Pays de l'Herbasse » et la communauté de communes du « Pays de St-Félicien », M. le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Accord unanime.

RÉALISATION DU GIRATOIRE SUR LA RD 115 — CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Le projet qui consiste à aménager en giratoire le carrefour existant situé entre la RD 115, la voie communale n°15 et la rue de l'église sur la commune historique de Mercurol a été soumis à la Commission Organique Aménagement (COA) du Département le 02 décembre 2014 qui a validé le principe dudit aménagement. Le montant de l'opération est estimé à 496 800 € TTC.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention proposée par le Département définissant modalités techniques, administratives et financières de la réalisation de ce projet d'aménagement du carrefour en giratoire. Chacune des parties devant s'acquitter de 50% du montant total de l'opération.

COMMUNE NOUVELLE — CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE BASKET CLUB MERCUROL/CHANOS-CURSON

La commune historique de Mercurol a passé une convention de mise à disposition de personnel avec le Basket Club Mercurol-Chanos-Curson (BCMCC) en 2008.

Le BCMCC met à disposition de la commune son employé à raison de 4 heures par semaine pendant la saison de Basket pour effectuer le nettoyage du Gymnase Marcel Banc moyennant un coût horaire de 13 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention proposée par le BCMCC fixant notamment les modalités financières de cette mise à disposition qui sont : paiement trimestriel au vu d'un état des heures réellement effectuées.



COMMUNE NOUVELLE — PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les communes de Mercurol et Veaunes avaient instituées la participation pour l'assainissement collectif (PAC). Suite à la création de la commune nouvelle, il convient d'harmoniser les tarifs précédemment fixés dans chaque commune.

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Le Conseil, à l'unanimité :

Fixe la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles :

- Immeubles comportant un seul logement : 2 500,00 €
- Immeubles comportant plusieurs logements : 2 000,00 € par logement
- Immeubles comportant un seul local à usage commercial ou professionnel : 2 500 €
- Immeubles comportant plusieurs locaux à usage commercial ou professionnel : 2 000 € par local

Fixe la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau :

- Immeubles comportant un ou plusieurs logements : 1 500,00 € par logement
- Immeubles comportant un ou plusieurs locaux à usage commercial ou professionnel : 2 000 € par local

Le fait générateur de la PAC est la date de raccordement au réseau collectif et qu'elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.



COMMUNE NOUVELLE — TARIFS DES PUBLICITÉS DU BULLETIN MUNICIPAL ET DES PLANS DE LA COMMUNE

La commune de Mercurol avait fixé des tarifs de la publicité à insérer dans le bulletin municipal.

Il propose d'étendre ces tarifs aux autres publications, notamment les plans de la commune nouvelle en cours de préparation.

Le Conseil, à l'unanimité :

Fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de la publicité à insérer, applicables à compter du 1er octobre 2016 :

Dans le Bulletin Municipal :

Nombre de parution annuelle	Dimension du pavé publicitaire	Tarif
2	8,5 x 3,5 cm	70 €
1		35 €
2	8,5 x 7,5 cm	130 €
1		65 €

Dans le plan de la commune :

Nombre d'exemplaires édités	Dimension du pavé publicitaire	Tarif
3 000 (distribués sur plusieurs années)	8,5 x 3,5 cm	70 €



COMMUNE NOUVELLE — HARMONISATION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE (TAXES ET DÉGRÈVEMENTS) :

1. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Afin de financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a été créée à compter du 1er mars 2012 par l'article 28 de

la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 en remplacement de la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble. La commune de Mercurol avait fixé son taux à 3,5% et la commune de Veaunes à 5%.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, la taxe d'aménagement au taux de 4% et décide d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

2. TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSIION A TITRE ONÉREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

L'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale dans une zone constructible.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles.

Seule la commune historique de Mercurol avait instituée cette taxe.

Le Conseil, avec 27 voix pour et 1 voix contre, décide l'institution sur le territoire de la commune nouvelle de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

3. ABATTEMENT SPÉCIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES

Les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettent au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10% et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Seule la commune historique de Veaunes avait instituée cet abattement.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;

- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;

- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides sur l'ensemble de la commune nouvelle de Mercurol-Veaunes

4. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE AFFÉRENTE AUX PARCELLES EXPLOITÉES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettent au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés à compter du 1er janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D. 343-9 à D. 343-16 du code rural et de la pêche maritime,

- installés à compter du 1er janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat

territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L. 311-3, L. 341-1, R. 311-2, R. 341-7 à R. 341-13 et R. 341-14 à R. 341-15 du même code.

Ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat. Il a été instauré dans les deux communes en 1995 : Mercurol pour une durée de 5 ans et Veaunes pour une durée de 2 ans.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.



COMMUNE NOUVELLE — CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION

La commune de Veaunes a approuvé en septembre 2015 le projet de la construction d'une station d'épuration.

La station actuelle étant devenue obsolète, il est nécessaire de construire une nouvelle station d'épuration en adéquation avec les nouvelles normes.

Le montant de l'avant-projet, réalisé par le cabinet BEAUR de Romans-sur-Isère, Maître d'œuvre est estimé à 399 250,00 € HT.

Le dossier « Loi sur l'eau » venant d'être approuvé par les services de l'Etat, le cabinet BEAUR propose de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.



COMMUNE NOUVELLE — TRAVERSÉE DU VILLAGE DE VEAUNES

La commune de Veaunes a approuvé en septembre 2015 le projet d'aménagement de la RD 115 dans la traversée du village de Veaunes.

Ce projet a pour objectif de traiter les cheminements piétons depuis l'entrée Nord jusqu'au trottoir existant du centre, de réduire la vitesse des usagers et de mettre aux normes actuelles les trottoirs existants du centre du village.

Le montant estimatif des travaux, réalisé par le bureau d'études STADIA de Bourg de Péage, Maître d'œuvre est estimé à 140 706,00 € HT.

Le Département prendra en charge financièrement la couche de structure voirie.



COMMUNE NOUVELLE — TRAVERSÉE DU VILLAGE DE VEAUNES — ACHAT DE TERRAINS

La réalisation du projet d'aménagement de la RD 115 dans la traversée du village de Veaunes nécessite l'acquisition de parcelles de terrains :

- parcelle cadastrée A 318 d'une contenance de 328 m²

- parcelles cadastrées A 283 et A 376 d'une contenance totale de 906 m². (La parcelle A 376 est issue de la division cadastrale d'un terrain originellement cadastré A 282).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire délégué de la commune déléguée de Veaunes à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains au prix maximum de 17,50 € le m².



SALLES MUNICIPALES — TARIFS JETONS DE CHAUFFAGE

Dans un souci de bonne gestion du chauffage des salles municipales, il est nécessaire de fixer des tarifs de jetons de chauffage pour la salle des fêtes de Veaunes et le gymnase Marcel Banc. Un jeton procure 1 heure de chauffage.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer à 10 € le prix du jeton de

chauffage utilisable au gymnase Marcel Banc et la salle des fêtes de Veaunes.



SALLES MUNICIPALES — RÈGLEMENTS D'UTILISATION

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le règlement à l'usage des utilisateurs de l'espace Eden et de la salle des fêtes.

Ces règlements fixent notamment les modalités de réservations, les conditions particulières, la limitation des nuisances au voisinage...



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE — PACTE STATUTAIRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION AU 1ER JANVIER 2017

Le Conseil, avec 27 voix pour et 1 abstention donne un avis favorable concernant le périmètre définitif de l'EPCI issu de la fusion entre HTCC (Hermitage-Tournonais), la CCPH (Pays de l'Herbasse) et la CCPSF (Pays de St-Félicien) au 1er janvier 2017. Le nouvel EPCI sera transformé en communauté d'agglomération. Le siège sera fixé à Mauves.

La représentativité permettra d'avoir 71 sièges répartis ainsi :

- 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
- 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
- 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercurol-Veaunes et de Saint-Jean de Muzols ;
- 1 siège pour les 34 autres communes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 24 OCTOBRE 2016

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BOUVET Angélique, ACHARD Arnaud pouvoir à FAURE Christophe, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, TROUILLET Vanessa.

Absente : GIOVANE Caroline
Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

M. le Maire informe l'assemblée que Mme BOUVET Angélique lui a adressé un courrier présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Ce courrier est transmis à M. le Préfet.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : SDED – Eclairage public du giratoire. Accord unanime.



SDÉD — RENFORCEMENT DE RESEAU (100% SDÉD) — DOSSIER N° 261790048AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le Renforcement du réseau BT à partir du poste Arbouresses.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 16 080,59 €.

Cette dépense est prise en charge intégralement par le SDÉD.



PERSONNEL - CRÉATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Le service administratif est composé de trois agents titulaires à temps plein depuis janvier 2002, d'un agent titulaire à temps non complet 10 heures par semaine (issu de la commune historique de Veunes) et d'un agent non titulaire recruté en janvier 2016 pour faire face à un surcroît d'activité lié à la création de la commune nouvelle et au besoin de restructuration du service administratif consécutif à l'évolution de la commune qui est passée de 1 670 habitants en 1999 à 2 597 habitants en 2016.

Le Conseil décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017 afin de pérenniser le poste de l'agent non titulaire.



VOIRIE — ACQUISITION DE TERRAINS QUARTIER FIRMY

De nombreuses maisons ont été construites au quartier Firmy et au vu de la circulation devenue plus intense, il a été nécessaire de procéder à l'élargissement et la sécurisation de la route communale. Les travaux ont eu lieu et la société DMN, géomètres experts a réalisé le métrage précis des terrains à acquérir, soit 1080 m² issus de plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents.

Le Conseil décide d'acquérir les 1080 m² nécessaires à d'élargissement de la voirie communale au prix de 2,00 € le m² et charge Mme Muriel RICHARD, rédactrice juridique à Glun d'établir les actes administratifs authentiques à intervenir.



COMMUNE NOUVELLE — ADHÉSION A ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE

Les communes historiques de Mercurol et de Veunes sont adhérentes au Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » depuis de nombreuses années.

Suite à un problème de gestion de ce Syndicat et des cotisations qui ont flambées en 2013, les deux communes ont demandé leur retrait et la commune de Veunes a suspendu le paiement des cotisations de 2013, 2014 et 2015 pour un montant total de 5 868,00 €.

Considérant que le retrait des communes risquait de mettre en péril la structure, le comité syndical du 10 avril 2013 a refusé le retrait des communes.

Depuis lors, le syndicat n'a eu de cesse de trouver des solutions pour sortir de cette crise et plusieurs mesures ont été prises pour assurer la pérennité financière, pour attirer de nouvelles familles et redorer l'image de la structure en réinstaurant la confiance.

Considérant les gros efforts fournis par le Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » pour sortir de la crise et les améliorations constatées,

Le Conseil avec 18 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions décide l'adhésion de la commune nouvelle au Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » et accepte de payer les arriérés de la commune de Veunes d'un montant de 5 868,00 € auquel s'ajoute la cotisation 2016 de la commune nouvelle qui s'élève à 13 539,94 €.

M. Christophe FAURE, Adjoint, reste le représentant de la commune auprès de ce syndicat.



EAUX DE LA VEAUNE — DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

Conformément au projet de schéma de coopération intercommunal, une nouvelle structure issue de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune et du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun va être créée au 1er janvier 2017.

A ce titre, il est nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune de Mercurol-Veunes au sein de cette nouvelle entité « Eaux de la Veune ».

Le Conseil désigne M. Christophe FAURE et M. Maurice ORIOL.



HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — MODIFICATION DES STATUTS

Considérant qu'au 1er janvier 2017, l'EPCI issu de la fusion de HTCC, de CCPH et de CCSPF, formera un ensemble supérieur à 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour de communes centres présentant une unité urbaine de plus de 15 000 habitants, et ainsi, pourra être transformé en Communauté d'agglomération ;

Considérant la volonté des trois EPCI de créer une Communauté d'agglomération ;

Considérant qu'afin que les compétences de l'EPCI au 1er janvier 2017 soient celles d'une Communauté d'agglomération, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes a adopté le 21 septembre 2016, par délibération n°2016-185, une modification statutaire afin d'exercer les compétences prévues à l'article L5216-5 du CGCT ;

Le Conseil avec 25 voix pour et 1 abstention rend un avis favorable sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais adoptée le 21 septembre 2016.



HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — TRANSPORT DES ÉLÈVES PRIMAIRES VERS L'ESPACE AQUATIQUE LINAË

L'ouverture du centre aquatique Linaë donne la possibilité aux élèves de primaires d'avoir accès à l'enseignement de la natation.

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes est compétente pour le soutien financier aux frais de transports dans le cadre du soutien à l'apprentissage obligatoire de la natation pour les enfants scolarisés du territoire.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec Hermitage-Tournonais Communauté de Communes fixant les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du service transport des élèves primaires vers l'espace aquatique Linaë : la commune choisit son transporteur et lui règle directement les prestations commandées et Hermitage-Tournonais Communauté de Communes procède au remboursement complet de ces frais dès la fin de chaque trimestre.



COMMUNE NOUVELLE - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Outre leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable aux collectivités territoriales. Dans le cadre de cette mission, une indemnité peut lui être allouée.

Le montant de cette indemnité est calculé par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 dernières années.

En raison de la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de fixer un nouveau taux pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil décide d'allouer à Madame Isabelle COLOMB, avec effet au

1er janvier 2016, une indemnité de Conseil sur la base de 100 % du taux maximum par an, indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel.



SDÉD — ÉCLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE — DOSSIER N° 261790049AEP

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet d'éclairage public du futur giratoire situé entre la RD 115, la voie communale n°15 et la rue de l'église.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 18 000,00 €.

Cette dépense est prise en charge par le SDÉD à hauteur de 3 600,00 € et par la Mairie à hauteur de 14 400,00 €. Une subvention est sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Energies.



INFORMATIONS DIVERSES :

M. BRUNET rappelle que la fête du vin blanc aura lieu du 04 au 06 novembre et qu'un vin d'honneur sera servi le dimanche à 11 heures par les conseillers municipaux.

Les cérémonies du 11 novembre auront lieu à 10h30 à Veunes et à 11h à Mercurol.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MERCUROL-VEAUNES**

Séance du **5 DÉCEMBRE 2016**

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : Fabrice pouvoir à BETTON Daniel, DESSITE Alain pouvoir à BRUNET Michel, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 est approuvé.



HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE A LA NOUVELLE REPRÉSENTATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie en cas de fusion entre plusieurs EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre.

Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

A compter du 1er janvier 2017, la commune de Mercurol-Veunes disposera de trois sièges de conseillers communautaires à la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes « Hermitage-Tournonais communauté de communes », « Pays de l'Herbasse » et « Pays de St-Félicien », soit 1 siège de moins.

Le conseil municipal doit élire les nouveaux conseillers communautaires. Ces nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Sont candidats : M. BRUNET Michel, Mme BLAISE Véronique et M. SANDON Alain.

Nombre de votants : 28

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sont donc élus : BRUNET Michel, Mme BLAISE Véronique et M. SANDON Alain.



HERMITAGE TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des Charges Transférées.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté de communes réunie le 21 octobre 2016 a adopté la révision de l'attribution de compensation en l'abondant de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve à son tour la révision de l'attribution de compensation conformément à la délibération du Conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes tenant compte du rapport de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Mercurol-Veunes sera de 614 107,40 €.



MERCUROL VEAUNES ANIMATION — SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Mercurol Veunes Animation a organisé début novembre la traditionnelle fête du vin blanc.

Huit associations de Mercurol-Veunes ont confectionné des chars pour le défilé du dimanche après-midi. Dans le but d'apporter un soutien à celles-ci, et comme les années précédentes, Le Conseil décide le versement d'une subvention de 300 € à chacune d'entre elles ayant réalisé un char. Cette somme sera versée à Mercurol Veunes Animation qui la redistribuera à chaque association concernée.

En outre, cette année, suite aux attentats et conformément aux prescriptions de la Préfecture et des services de Gendarmerie, des mesures de sécurité exceptionnelles ont dues être prises sur les voies publiques pendant le corso du dimanche 6 novembre (mise en place de 8 vigiles). La commune prend en charge ces frais supplémentaires à hauteur de 1 000 €.



ACCA MERCUROL & VEAUNES — SUBVENTION ANNUELLE

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, les ACCA de Mercurol et Veunes devaient elles-aussi fusionner dans un délai de un an (article R422-63-21° du code de l'environnement).

Le versement de la subvention annuelle à ces deux associations a

donc été mis en attente.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit une disposition permettant aux communes, lorsqu'elles se regroupent, de pouvoir conserver leurs propres associations de chasse.

Le Conseil décide donc de verser la subvention annuelle à chacune des associations du même montant que les années précédentes.

BUDGET PRIMITIF 2016 — DÉCISION MODIFICATIVE

Crédits à ouvrir :
Pour l'article 2184 « Mobilier » : + 12 000,00 €
Pour l'article 65548 « Autres contribution » : + 6 000,00 €

Crédits à réduire :

Sur l'article 2318 « Autres immobilisations corporelles... » - 12 000,00 €

Sur article 022 « Dépenses imprévues » : - 6 000,00 €

COMMUNE NOUVELLE — DURÉE DES AMORTISSEMENTS

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Seules les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir. Cependant les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux Subventions d'équipement (204), aux logiciels (205), aux frais d'étude (2031), aux frais de recherche et de développement (2032) et aux frais d'insertion (2033).

Dans le cadre de l'instruction M14 (budget principal de la COMMUNE), M49 (budget ASSAINISSEMENT) et M4 service public industriel et commercial (budget MULTISERVICES) les communes de Mercurol et Veaunes avaient fixé des durées d'amortissement des immobilisations.

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de fixer à nouveau ces durées d'amortissement.

Le conseil, à l'unanimité décide de fixer les durées d'amortissement applicable en nomenclature M14, tel que :

- Subventions d'équipement, logiciels, frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation et frais de recherches et de développement : 1 an
- Les durées d'amortissement applicable en nomenclature M49, tel que :
 - Réseau d'assainissement : 50 ans
 - Station d'épuration : 30 ans
 - Installation électro mécanique et pompes : 20 ans
- Les durées d'amortissement applicable en nomenclature M4, tel que :
 - Biens d'équipement : 20 ans
 - Les durées d'amortissement des subventions d'investissement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

SDED — GROUPEMENT D'ÉLECTRICITÉ

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, Énergie SDED, a déjà réalisé un accord cadre pour l'ensemble des Points de Livraison (PDL) dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Pour Mercurol-Veaunes : Espace Eden et salle des fêtes de Veaunes.

Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et permet d'envisager des prix inférieurs aux tarifs réglementés.

Le Conseil accepte à l'unanimité de la proposition du coordonnateur actuel du groupement de commande de mettre en concurrence les

fournisseurs d'énergie pour les PDL dont la puissance est comprise entre 18 et 36 kVA. Les bâtiments suivants sont concernés pour notre collectivité : Gymnase Marcel Banc, Groupe Scolaire du village, école des Chassis et Mairie.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF — CONVENTION AVEC LA SAUR POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

Les Conseil accepte de signer les conventions que lui propose la SAUR ayant pour objectif de fixer les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la commune leur confie l'exploitation du poste de comptage et la maintenance du poste de relevage des eaux usées de Mercurol-Veaunes ainsi que les droits et obligations qui en résultent pour les deux parties.

Le coût annuel de l'exploitation du poste de comptage est fixé à 1 417,06 € HT. Celui de la maintenance du poste de relevage est fixé à 5 298,28 € HT. Ces prix sont révisés chaque année.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME — DEMANDE DE SUBVENTION A HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été décidée par la commune de Mercurol en 2014 et se poursuit avec le territoire de Veaunes suite à la création de la commune nouvelle Mercurol-Veaunes.

Hermitage-Tournonais Communauté de communes octroyant une subvention aux communes membres élaborant ou révisant un Plan Local d'Urbanisme, le Conseil sollicite à l'unanimité une subvention.

VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX — TABLEAU DE CLASSEMENT

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Le Département de la Drôme verse aussi une dotation forfaitaire Voirie calculée elle-aussi sur la longueur de la voirie publique communale.

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de réactualiser la longueur de voirie à déclarer aux services préfectoraux et départementaux.

Une mise à jour des voies communales et chemins ruraux a été établi par DMN géomètres experts dplg.

Le linéaire de voirie appartenant à la commune de Mercurol-Veaunes représente un total de 97 183 ml.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) devient le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État et des collectivités territoriales.

Le RIFSEEP comporte deux parties :

l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;

le complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE repose d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions. La répartition au sein de ces groupes dépend de trois

critères professionnels :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les montants maxima de cette indemnité sont déterminés par arrêté ministériel.

L'IFSE sera versée mensuellement aux agents. Le montant correspondra à celui déjà perçu avec le précédent régime indemnitaire.

Le CIA, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il sera versé aux agents en une fois au mois de décembre après les entretiens individuels annuels.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire pour les agents titulaires et les agents contractuels de droit public comptant 6 mois d'ancienneté.

C.N.A.S. — DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ

Suite à la démission de Mme Angélique BOUVET, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué élu pour représenter la commune au sein des instances du C.N.A.S., Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités territoriales (organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Le Conseil désigne M. Robert RABEYRIN en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

CHARTÉ RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS, OBJECTIF ZÉRO PESTICIDES DANS NOS VILLES ET VILLAGES

Le Conseil, à l'unanimité, s'engage en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

La charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPP) c'est :

des démarches engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

en Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

l'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

SALLE DES FÊTES DE VEAUNES — REMBOURSEMENT DE LOCATION

Un administré a loué la salle des fêtes de Veaunes au mois d'octobre et celui-ci a eu la désagréable surprise, lors de l'état des lieux entrant, de trouver la salle dans un état de saleté répugnant.

En effet, la société de ménage qui devait intervenir le matin, n'a pas pu pénétrer dans la salle encore occupée par le locataire précédent. Il a donc dû nettoyer la salle avant de pouvoir l'utiliser.

Le Conseil décide à l'unanimité de lui rembourser cette location d'un montant de 260 € et de prendre en charge les frais de nettoyage à hauteur de 50 €.

Il est entendu que M. le Maire et M. le Maire délégué de Veaunes recevront le locataire indécis pour lui faire part de leur mécontentement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE :

C'est en présence de nombreuses personnalités que Michel BRUNET et Alain SANDON ont accueilli plus de 300 Mercurolois-Veaunois pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Un an après la création de la commune nouvelle, M. le maire a salué l'implication du maire dé-

légué, des adjoints et des conseillers municipaux. Celle-ci a largement contribué à la réussite de la naissance de MERCUROL-VEAUNES.

Après un retour sur les terribles événements qui ont touché notre pays, Michel BRUNET est revenu sur les réalisations de 2016 et sur les nombreux projets qui vont mobiliser les élus et services de la commune.

Ce fut aussi l'occasion pour le président du conseil départemental, Patrick LABAUNE, de confirmer le lancement des études pour l'implantation sur Mercurol-Veaunes du futur collège du canton de Tain l'Hermitage. ■



MERCUROLAIS ET VEAUNOIS DÉJÀ RÉUNIS IL Y A 70 ANS !

On le savait les liens qui unissent les Veaunois et les Mercurolois ne datent pas de la création de la commune nouvelle. Ce magnifique drapeau de la classe 1947 en est une nouvelle preuve. Un grand merci à Marie-Christine et Jacky, les enfants de Jean FOUREL, qui ont souhaité confier à la commune cette découverte entreposée dans le grenier familial. Afin de conserver et protéger ce drapeau, une restauration s'impose. Cette magnifique réalisation va donc être confiée à la société Manufêtes qui l'avait confectionné il y a 70 ans. ■



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE :

L'habitude est prise, c'est 2 cérémonies qui se déroulent dorénavant. Pour commencer, rendez-vous au cimetière de Veaunes où Alain SANDON a officié. Puis c'est au monument au mort, place de la République que Michel BRUNET a présidé la seconde cérémonie. Pour clôturer cette commémoration, l'assistance a entamé le chant des partisans, parfaitement accompagnée à la trompette par Benjamin DAUJAN. ■

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD DU VILLAGE DE MERCUROL :

L'aménagement en giratoire du carrefour de la RD115, de la route des Pends et de la route des Bois va se réaliser d'ici quelques mois. Des contraintes techniques, concernant la conservation du volume de rétention du bassin écreteur, ont engendré des études complémentaires. Le Département, qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération, a lancé les appels d'offres. ■

Et si pour les 40 ans de la fête du vin blanc, les élus du conseil municipal participaient au corso !

C'est au pied de la tour, au cours des festivités en l'honneur des 20 ans de sa renaissance, que l'idée fut lancée par deux adjoints au maire. Après l'euphorie de la décision, il faut choisir le thème, le décor et ... les personnages : Ce sera FORT BOYARD.

Pour certains la confection d'un char n'a plus de secret, c'est l'occasion de se remémorer les différentes réalisations avec les associations des 2 villages, pour d'autres, c'est une découverte. Quelques mois après la fusion, cela a aussi permis aux élus de se découvrir dans un autre cadre, d'apprendre à se connaître et à s'apprécier.

Si personne n'est resté prisonnier dans la cellule avec les jarres aux insectes et autres bestioles, certains ont eu plus de mal à reconnaître M. le maire sous les traits du père Fouras. ■

40ÈME FÊTE DU VIN BLANC :



NEIGE EN HIVER :

Depuis quelques années, les chutes de neige sur notre région sont moins importantes. Nous devons toutefois prendre des dispositions pour palier à toute éventualité par la mise en place d'une équipe de déneigement.

Après de nombreuses années de service Bernard PERRIER a rendu "sa lame", vive la retraite ! Il est remplacé par l'entreprise FAURE qui complètera l'équipe déjà composée de Jean Paul CARAT et l'entreprise LAGUT épaulée par le service technique de la commune.

Alors que vous êtes encore dans les bras de Morphée, ils sont à pied d'œuvre, avec leurs lames, très tôt le matin, pour effectuer le déneigement et vous permettre de circuler.

Nous remercions Bernard et toute l'équipe actuelle pour leur implication. ■



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Depuis septembre l'éclairage public est éteint de 23 heures à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception de la zone des Fleurons. Les vendredis et les samedis l'éclairage est éteint à partir de minuit.

Cette mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population répond à plusieurs préoccupations :

- Réaliser des économies budgétaires en réduisant la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance.

- Participer à la diminution de la consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les déchets toxiques et préserver les ressources naturelles.

- Protéger la biodiversité : Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à

la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

Et la sécurité me direz vous... Le sentiment d'insécurité est bien naturel. Un espace non éclairé est bien plus anxiogène qu'un espace éclairé. D'après les données des services de sécurité, le nombre de délits pendant les heures d'extinction ne serait pas anormalement supérieur par rapport aux périodes nocturnes éclairées et il n'augmenterait pas une fois la décision d'extinction mise en œuvre. Le conseil municipal Veaunois avait déjà mis en place cette disposition sur le village de Veaunes. Compte tenu du retour positif il était naturel de l'étendre au reste du territoire. ■



PLU :

Après une seconde réunion publique en 2016, 2017 sera l'année d'aboutissement de notre projet de Plan Local d'Urbanisme qui changera fortement les règles en matière d'urbanisation de notre commune, intégrant les grands principes nationaux et du Schéma de Cohérence Territorial en matière de Développement Durable et de préservation du foncier.

Aussi le Programme d'Aménagement et Développement Durable qui vous a été présenté se veut un savant équilibre entre développement de nos villages et protection des espaces agricoles.

PLAN PROJET PADD

Ce projet prévoit également, comme annoncé par le Président du Conseil Départemental, Patrick Labaune, l'implantation d'un collège pour le canton. Suite à la rencontre avec les services techniques du Conseil Départemental, son emplacement a été arrêté. Dès 2017, les études opérationnelles seront lancées. En matière d'équipements, le positionnement de la future école de la commune a également été effectué et va permettre de poursuivre le travail pour le lancement des travaux.

La commission urbanisme poursuit son travail en ce début d'année pour élaborer les règlements qui s'appliqueront sur les différents secteurs de notre territoire. Une rencontre avec les services de l'état et les autres administrations associées au projet (chambre de l'agriculture, Architecte des bâtiments de France, Communauté d'agglomération) est également programmée afin de valider l'avancée de notre projet.

La finalisation de ce travail devrait aboutir courant mars à une enquête publique lors de laquelle vous pourrez voir l'ensemble du projet et y apporter vos remarques. ■



TRAVAUX LAGUNAGE DE VEAUNES :

Suite à l'évolution du village de Veau nes ces dernières années, la capacité du lagunage est aujourd'hui dépassée. Projeté dès 2014, le dossier de la nouvelle station d'épuration pour le réseau d'assainissement de Veau nes a nécessité un important travail administratif, technique et financier.

Suite à l'obtention des autorisations administratives (étude loi sur l'eau), les travaux pourront enfin débuter en 2017.

Ce projet monté dans le cadre de l'ancienne commune de Veau nes a pu bénéficier de subventions à hauteur de 80% (État, Département, agence de l'eau...). ■



LES TRAVAUX DE L'ENTRÉE NORD DU VILLAGE DE VEAUNES :

La création du lotissement du Castel le long de la rue Villa Védénna, les problèmes de croisement des véhicules sur cette portion de rue, le besoin de stationnements ainsi que les besoins de mise aux normes des trottoirs ont conduit à prévoir un réaménagement de l'entrée du village. Ce projet va se concrétiser dès ce début d'année 2017.

La commune, dans le cadre de ce projet, s'est portée acquéreur de terrains longeant la rue afin d'aménager un espace paysager avec panorama sur le Vercors. Il servira également de liaison piétonne avec le lotissement. Cet aménagement a été en partie financé par le don hérité de notre concitoyenne Jeanne Galino. En hommage, il portera son nom. ■



Eaux de la VEAUNE, TRAVAUX QUARTIER DES GRAPPIATS :



En concertation avec la commune, le syndicat des Eaux de la Veau ne a programmé de renouveler le réseau de distribution d'eau potable du quartier des Malfondières et des Grappiats. Ce nouveau réseau sécurisera, grâce aux techniques et matériaux nouveaux, la meilleure alimentation possible. La remise à neuf de l'ensemble du réseau de distribution limitera de façon importante les ruptures de conduite avec des désagréments importants lorsque les réparations sont faites dans l'urgence. La fin du chantier est prévue pour début février. ■



Après 3 mandats comme représentant de la commune auprès du syndicat, dont 2 comme vice-président en charge des travaux, Yves DUPIN a décidé de laisser sa place. C'est avec émotion qu'Yves a assisté à sa dernière réunion de chantier en compagnie de Max OSTERNAUD, président du syndicat des Eaux de la Veau nes. Un grand merci pour ton implication sans faille !



FLEURISSEMENT :

Notre service technique a encore fait des prouesses pour fleurir les deux villages de notre commune de Mercurol-Veau nes.

Suite à la visite du jury départemental des "villes et villages fleuris" en juillet, notre commune a reçu le "label des villes et villages fleuris".

La remise des prix s'est déroulée en décembre à la maison du département. Au cours de cette cérémonie, Robert et Lucette Blache que nous avons présentés au concours des maisons fleuries, ont reçu la récompense suprême dans leur catégorie.

Bravo aux jardiniers de notre service technique ainsi qu'à M. et Mme Blache pour leur implication. ■

Robert n'est pas qu'un jardinier hors pair, il est membre de l'association : J.A.S. (Jardins, Arts et Soins). Cette association organise chaque année, un week-end "visite guidée" des jardins des membres de l'association. Chaque visiteur s'acquitte d'un droit d'entrée qui est intégralement reversé à la recherche sur les maladies neurodégénératives telles qu'Alzheimer, Parkinson... Cette année la visite aura lieu les 20 et 21 mai. Vous découvrirez de magnifiques fleurs et plantes, Robert vous abreuvera d'informations, de conseils. Faites le détour, vous ne le regretterez pas.



HOTSPOT CIGALE :

Depuis un peu plus d'un an un point d'accès public à internet a été installé à l'Espace Eden. Le déploiement d'un réseau Wi-Fi public nécessite de respecter certaines exigences juridiques. C'est pourquoi nous avons choisi la solution de hotspot CIGALE. Développé en Drôme par le pôle numérique et Iziact, pour répondre aux besoins des professionnels du tourisme et des collectivités, cette marque propose une charte qualité et a une solution de hotspot sécurisée et facile d'accès.

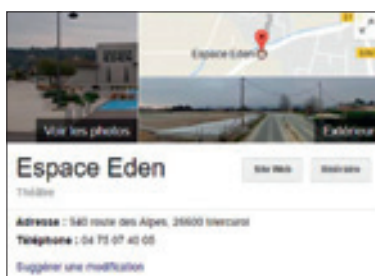
Après un an d'utilisation le nombre de connexions, avec un record de 380 utilisateurs le 10 avril, montre que ce service répond à un besoin croissant des visiteurs de l'Espace Eden.

PAGE GOOGLE

Un autre signe de l'accélération de la présence d'Internet dans notre vie : la fréquentation de la page Google de l'Espace Eden.

Voici quelques chiffres sur le dernier trimestre 2016 :

- 847 visites issues d'une recherche directe avec le nom de la salle.
- 429 visites issues d'une recherche à travers une catégorie, un produit ou un service.
- 1650 recherches sur Google Map
- 70 redirections vers le site internet de la commune
- 186 demandes d'itinéraire
- 5 appels téléphoniques



*Tant qu'il y aura des coqs dans un village
Il y aura des poules à surveiller
Des p'tits oiseaux qui s'envol'ront des cages
Pour écouter le rossignol chanter
Si de l'amour vous craignez les ravages
Dites-vous bien, fermant vos poulaillers,
Tant qu'il y aura des coqs dans un village
Il y aura des poules à surveiller.*

UNE VOIX S'EST ÉTEINTE...

En ce 1^{er} novembre 2016, Maurice Betton nous a quittés.



Agriculteur installé sur Mercurool, il aimait passionnément son village. Il aimait le parcourir en s'adonnant à sa passion la chasse. C'est donc naturellement, qu'il s'est mis au service de sa commune en tant que conseiller municipal dès 1965, sous la mandature de Michel Duvert. Réélu en 1971, il devient adjoint. Il enchaîne avec un troisième mandat en 1977, date à laquelle il devient 1^{er} adjoint de M. Duvert et en cours de mandat, de Gaston Perrier en 1981. Il occupera ce poste jusqu'en 1995.

A ce titre, après avoir exercé cette fonction d'élus durant 30 années au service de nous tous, il s'est vu décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale catégorie Vermeille.

Mais Maurice, ce n'était pas seulement un élu... c'était aussi un fidèle animateur du repas de nos aînés dès qu'il fut notre hôte. Il suffisait de le pousser un peu pour qu'il s'empare du micro et chante sa chanson qu'on aimait entendre « le coq du village ». Elle raisonne encore dans nos têtes ! Maurice était un homme ouvert, aimable, passionné et que l'on aimait rencontrer pour discuter, sur les terrains de boule ou ailleurs.

La maladie l'a isolé trop tôt de cette vie de village qu'il affectionnait tant. Encore Merci Maurice pour le temps que tu as consacré au service de notre commune. ■

INSCRIPTIONS EN LIGNE

AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Depuis le 1^{er} janvier les inscriptions aux activités périscolaires des 2 écoles (cantine, garderie, TAP) se font en ligne sur la plateforme d'inscription KISERALA. Ce nouveau portail développé par la société Mercuro-laise Cansii, va permettre de simplifier à la fois les formalités d'inscriptions pour les familles, la gestion des effectifs et des règlements pour les bénévoles, le personnel des associations et le personnel communal.

La spécificité des écoles de Mercurool-Veaunes, c'est la diversité des structures gérant chaque activité. En créant un compte unique les familles peuvent inscrire leurs enfants à chaque activité à partir d'un PC, d'une tablette ou encore d'un smartphone.



Le paiement en ligne sera mis en place prochainement dès que les formalités avec les banques et le trésor public seront validées.

Dans chaque école une tablette tactile permettra au personnel de valider la présence des enfants.

REPAS DE NOS AÎNÉS...

Le vendredi 9 décembre, l'Espace Eden accueillait 190 convives pour le repas de fin d'année offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes de 67 ans et plus.

Monsieur le Maire a accueilli chaleureusement nos hôtes en soulignant l'importance de cette rencontre, facteur de convivialité et d'échange, de joie et de souvenirs dans ce monde qui tend de plus en plus vers l'individualisme. Il évoquait les personnes qui nous ont quittés en 2016 et plus particulièrement, Maurice Betton qui a longtemps animé ces repas en poussant la chansonnette. Il remerciait pour leur investissement important dans l'organisation de cette journée les principaux acteurs à savoir, les 2 adjoints Véronique Blaise et Alain Fleuret. Il notait également que ce repas s'honorait de la présence de nos 2 doyens de la commune en la personne de Mme Thivolle Andréa 98 ans et de Mr Poulenard Léon 97 ans.

Cette année, les membres du CCAS ont sollicité M. Gauchier de Trans Mobilité des Vallées pour le transport des personnes ne bénéficiant pas de moyen de locomotion pour se rendre à cette journée, et éviter ainsi leur isolement. Nous tenons à remercier vivement M. Gauchier qui a assuré gratuitement cette prestation. Nous remercions aussi Françoise Margier et Mmes Quinot et

Fleuret qui ont confectionné les décors de table.

Le CCAS n'a pas oublié ses aînés qui résident en maison de retraite ainsi que les personnes hospitalisées au jour du repas et qui n'ont pu se joindre à nous. Elles se sont vues remettre un petit colis de produits de soin corporel pour leur bien-être ou quelques friandises.



 **Ets. COISSIEUX - CHEVROT**
Plombier - Chauffagiste
Sanitaire - Zinguerie
Le Pérou - 26600 Mercuroi-Veaunes
© 04 75 07 40 57



RENAULT
ASSURANCE GARANTIE

**Garage
de l'Hermitage
SARL DUFOUR**



Route de Romans
1120, chemin de la Burge - Mercurol-Veauxnes
(à 2 mn direction Romans
100 m à gauche après le pont de l'autoroute)

04 75 07 40 38



TRANSPORTS ALAIN OSTERNAUD
MARCHANDISES GÉNÉRALES



Les Malfondières
26600 Mercurol-Veaunes

tél 04 75 07 44 89
fax 04 75 07 42 23
E-Mail osternaud@wanadoo.fr

 **MENUISERIE BOIS
PVC**
Agencement, escalier, parquet
SARL Ets MANDON
Parc d'activités des Fleurons
400 allée du Millésime - 26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél. atelier 04 75 08 77 82 - Fax 04 75 08 24 49
www.menuiserie-mandon.com



Carrière de Mercurol

☎ 04 75 08 61 56

**MBTP
BOSVET**

SERFINROUTE

Matériaux pour entreprises et particuliers. Livraisons.

Matériaux recyclés.

Collecte bois et déblais inertes.

Siège : 206 ZI le Jasmin 73 240 SAINT GENIX SUR GUIERS
 SAS au capital de 266 000 € – APE : 0812Z – RCS CHAMBERY B 377 629 589
 SIRET : 377 629 589 00039



POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC

POMPES FUNÉBRES SUCHIER
ENTREPRISE INDÉPENDANTE



24h/24
7/7

Accès handicapés
Salon de recueillement
climatisé

04 69 24 12 66

P Les Lats,
225, chemin de la Gravière
26400 MERCUROL-VEAUNES
pfsuchier@orange.fr
www.pompesfunebressuchier.com




ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES

*Step Faure
Pne & fils*

Port. 06 85 23 19 92
Tel/Fax. 04 75 07 46 70
Email. step.faure@orange.fr

395, impasse de la ferme
Les Granges
20600 Mercurol-Vesunnes




**BOISSET**
TRAVAUX PUBLICS

**Travaux publics & Canalisations
Depuis 1967**

445, route de Tain
26600 CHANOS-CURSON

☎ : 04.75.07.33.44
📠 : 04.75.07.31.63

🌐 : www.boisset-tp.fr

BOISSET
TRANSPORTS

Tous transports BTP
avec chauffeurs

445, route de Tain
26600 CHANOS-CURSON

☎ : 04.75.07.33.44
☎ : 04.75.07.31.63

🌐 : www.boisset-transport.fr


STADIA
Bureau d'études

TOPOGRAPHIE
PROJETS ET PLANS
AMÉNAGEMENTS VOIRIE
MÎTRISE D'ŒUVRE VRD

contact@stadia-be.com

TÉL : 04 75 02 16 38 - 26300 BOURG DE PEAGE

LES AMIS DE LA TOUR

LES VINGT ANS DE LA RENAISSANCE DE LA TOUR

Signalée dans un inventaire de la « Baronnie de Clérieu » en 1064, la Tour de Mercuriol, aujourd'hui visible de loin, aurait pu tomber dans l'oubli. A la fin du 20ème siècle, le site envahi de bois et buissons, la tour, alors propriété privée, était à peine perceptible. En 1996 la commune sous la houlette de son maire, Marcel Banc en fait l'acquisition et une équipe de bénévoles emmenés par Émile Ponsonnet va faire « renaître » la tour, ses remparts et son site. Cinq années seront nécessaires aux Amis de la Tour qui s'attaquèrent avec courage, acharnement et compétence à sa restauration avec l'aide de spécialistes de l'association d'insertion ADCAVL et le soutien financier de la Commune.

Aussi le 11 septembre 2016 les Amis de la tour invitaient la population à fêter à la tour les vingt ans de sa renaissance. Une magnifique journée familiale dans un cadre remarquable, avec de nombreuses animations gratuites, un pique-nique grillades accompagné par les Cadets de Bacchus, et les démonstrations très appréciées de la légion romaine « Légio 7 ». Une initiative qui en appelle d'autres... Après la première soirée cinéma avec l'école de Mercuriol au printemps, et la traditionnelle descente aux flambeaux, ce site permet d'imaginer de nouveaux rendez-vous.

INTERVILLE MERCUROL-VEAUNES

Clin d'œil à notre nouvelle commune, les Amis de la tour ont à nouveau répondu présents à l'invitation de MVA, en choisissant l'émission interville pour leur char et son animation lors de la fête du vin blanc 2016. Les rouges et les bleus se sont mesurés vaillamment et dans la bonne humeur tout au long du parcours pour finalement se retrouver tous gagnants à la fin de cette journée réussie.

UNE BRILLANTE DESCENTE AUX FLAMBEAUX

Cette année encore gros succès pour la descente aux flambeaux du 8 décembre par une belle soirée d'hiver. Plus de 350 personnes, dont de nombreux enfants, ont gravi les marches du rempart pour se retrouver au pied de la tour autour d'un grand feu de bois, dans l'attente du père Noël. Cette année c'est dans un magnifique side-car de collection qu'il a rejoint la tour avec sa hotte pleine de papillotes.

Puis chacun a allumé son flambeau pour entamer la longue descente lumineuse vers la salle du gymnase Marcel Banc, où étaient servis gracieusement vin chaud et jus de fruits par les Amis de la Tour. Rendez-vous à l'année prochaine !

LES CHEMINS DU PATRIMOINE SE DESSINENT

Les chemins de randonnée sont nombreux sur notre territoire et notre patrimoine est riche. D'où l'idée proposée par les Amis de la Tour de relier ces deux centres d'intérêt. Projet partagé avec enthousiasme avec les marcheurs du Télégraphe de Veauunes, du Foyer Rural et de l'UNRPA La Grappe Dorée.

Il s'agit dans un premier temps d'établir les tracés per-



mettant de mieux connaître et faire connaître les différents sites : le four banal, la tour, la chapelle Saint Pierre de Mercurol, le lavoir et l'église de Veauunes, mais aussi les points de vues et les activités notamment agricoles que l'on peut découvrir tout au long de ces chemins du patrimoine de Mercurol-Veauunes. Trois boucles seront définies permettant de tout découvrir en une ou plusieurs fois.

Le 9 octobre 2016, une première journée de « randonnée – observation » a permis un repérage précis d'une partie du circuit, qui sera complétée au cours de ce premier trimestre. Puis, à partir des observations recueillies par les marcheurs, un projet de signalétique spécifique de ces circuits avec panneaux explicatifs tout au long des parcours sera élaboré et proposé à la Commune et à la communauté d'agglomération, en souhaitant une inauguration officielle en 2018.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Ces derniers mois, il y a eu plusieurs séances de débroussaillage, fauchage, élagage et entretien sur le site de la chapelle et de la tour et la pose d'une barrière d'accès et de protection pour sécuriser le site de la tour. D'autres projets suivent leur cours comme la réfection des escaliers qui montent à la tour, et du sol de la chapelle St Pierre, la pose d'une toiture à la « cabanne des amoureux », etc.

QUELQUES DATES

- dimanche 2 avril :
assemblée générale annuelle
- dimanche 30 avril :
sortie familiale à la Grotte
Pont d'Arc
- samedi 24 juin :
5ème fête du four et du pain
avec de nouvelles surprises.

La préservation et la mise en valeur de notre patrimoine commun de Mercuriol-Veaunes vous intéresse, vous avez des idées pour le faire vivre, vous avez envie de donner un coup de main pour les différents chantiers en cours, n'hésitez pas à nous contacter !

amtmercuroi@free.fr
04.75.07.45.22
04.75.07.42.96



FOYER RURAL :



La vie associative et le dynamisme de la commune au cœur de notre quotidien !

L'année 2016/2017 a débutée à l'issue de l'Assemblée Générale du vendredi 2 septembre 2016.

Celle-ci a permis de dresser le bilan de l'année écoulée et de définir le programme de l'année à venir.

Comme chaque année, cela a débuté au mois de septembre par la reprise de nos activités culturelles (Couture, Théâtre) et sportives (Badminton, Tennis, Majorettes, Marche nordique, Combiné multisports, Gymnastique ou encore Step).

Depuis cette année, une nouvelle activité sportive a vu le jour : le Kinball. Ainsi, au gymnase Marcel BANC, un samedi sur deux (11h-12h), une dizaine d'adultes (hommes et femmes) pratiquent ce sport atypique et peu connu.

Ainsi, cette année encore, ce sont plus de 450 adhérents qui exercent régulièrement une ou plusieurs activités.

Puis, le dimanche 30 octobre, nous avons proposé une journée « Kids party » où environ 150 enfants de 2 à 12 ans ont profités de structures gonflables, jeux d'adresses et de réflexion mis à leur disposition dans un gymnase Marcel BANC transformé pour l'occasion. Fort de ce succès, nous avons déjà pris date pour renouveler l'opération l'année prochaine...

Malheureusement, les bonnes nouvelles ne s'enchaînent pas toujours : Après 37 années de présences consécutives, le Foyer Rural n'a pas pu participer au corso de la 40ème fête du Vin Blanc.

Depuis plusieurs années, les bénévoles s'investissent à la réalisation de chars pour d'autres associations, laissant le groupe de majorettes des « fées lines de la Tour » représenter le Foyer Rural lors du corso communal.

Mais, le groupe de majorettes présent depuis plusieurs années a pris son envol vers d'autres occupations et les nouvelles « recrues » de cette année ont du renoncer à défiler. Non pas par manque de volonté, mais par manque de temps d'apprentissage pour pouvoir présenter une chorégraphie de qualité.

Suite à l'engouement de l'année dernière où une quarantaine d'enfants avaient répondu présents, le Foyer Rural proposera à nouveau le

carnaval le samedi 11 mars 2017. Petits et grands défilent dans les rues du village avant de se retrouver pour un goûter offert aux enfants déguisés.

Ensuite, pour la 3ème année consécutive, l'association proposera une sortie en famille au mois de mai. Après le parc WALIBI (2015), le parc TOUROPARC (2016), nous nous rendrons le dimanche 21 mai 2017 au parc d'attraction OK CORRAL.

Enfin, nous terminerons l'année par la représentation des spectacles des activités majorettes et théâtre à la salle des fêtes de Veaunes le vendredi 23 juin 2017.

Notre prochaine Assemblée Générale est fixée au vendredi 1er septembre 2017 à 20h15 à la salle Hermitage et lancera le début de la nouvelle saison...

“ L'équipe du Foyer Rural vous souhaite ses meilleurs vœux et une très bonne année 2017 ! ”

Pour plus de renseignements :

Par mail : frm.mercurol@gmail.com

Par téléphone, Émilie GOUÉ : 06 69 12 32 42



Un petit bilan... personnel

J'ai la joie de vous écrire ces quelques lignes car, une fois n'est pas coutume, c'est en mon nom personnel que je souhaite dresser un petit bilan de 2 années et demie de présidence du Foyer Rural de Mercurol.

Il y a une cinquantaine d'années, des esprits bien attentionnés ont semé une graine sur la commune de Mercurol pour y créer le Foyer Rural. Cette graine, durant toutes ces années, a poussé pour aujourd'hui devenir un bel arbre bien enraciné avec de jolis fruits.

La vie du Foyer rural est portée, du lundi au dimanche, par une dizaine de bénévoles. En 2014, pourtant, pour la énième fois, la survie du Foyer était menacée par l'absence de candidat à la présidence. J'ai donc décidé de relever le défi, pour que perdurent des activités que plusieurs centaines d'adhérents (dont j'étais) auraient eu peine à voir disparaître. Je savais qu'à l'époque je pouvais m'investir pleinement dans ce rôle, étant en recherche d'une activité professionnelle. Mais, j'ai également obtenu de l'équipe la promesse d'une aide importante le jour où je retrouverais un emploi. Et ce fut le cas !

Aujourd'hui, bien occupée par une double activité professionnelle, son soutien n'a pas connu de faille : cette équipe débordante d'énergie, de volonté et d'enthousiasme, et c'est à elle, ainsi qu'à nos animateurs et animatrices, que l'on doit notre succès et notre développement.

Car, si des activités apparaissent, d'autres malheureusement cessent. Mais une constante demeure : Animer, égayé, rassembler, réaliser ensemble, reste le programme du Foyer Rural de Mercurol, qui depuis sa création n'a cessé de se développer et de privilégier l'esprit associatif au travers d'activités ludiques ou sportives d'une part, et au travers d'animations culturelles ou de loisirs d'autres parts.

Car, si les années passent, les bénévoles aussi. Si nous étions plus nombreux, nous ferions plus !!!

Notre association ne demande qu'à s'ouvrir aux autres, et c'est avec grand plaisir que l'équipe vous accueillera. Que vous ayez peu ou beaucoup de temps à consacrer à la vie de notre village, vous êtes les bienvenus(e)s.

Alors, venez renforcer l'équipe qui est derrière toutes les activités et animations proposées. Comme moi soyez fiers d'être de ceux qui permettent aux Mercurolais, Veauinois et Veauinoises d'avoir une vie associative dynamique variée, et prenez du plaisir à contribuer à l'organisation de moments de partage dans notre village...

Vous constaterez en moins de temps qu'il ne faut pour le dire qu'œuvrer pour le Foyer Rural est une partie de plaisir, et qu'on ne le fait jamais seul(e). Je suis sûre que de nouvelles recrues enrichiront encore cette belle famille dans les années à venir.

Vous serez accompagnés(e)s dans vos premiers pas par une équipe expérimentée, solide et solidaire, que je remercie encore, car ceux sont eux qui font du Foyer Rural ce qu'il est aujourd'hui.



LE TÉLÉGRAPHE DE VEAUNES

Après un trimestre bien rempli, Fête du Vin Blanc, sortie aux Baux de Provence, loto, réveillon de la St Sylvestre, notre association vous informe de son nouveau programme, pour le 1er semestre 2017 :

- Une ballade chaque dernier dimanche du mois, rendez-vous à 13h30 devant la salle des fêtes de Veaunes.

- Le samedi 28 janvier 2017 à la salle des Fêtes de Veaunes, nous vous proposons un repas tout en conte et en musique avec la conteuse Géraldine Maurin et le violoncelliste Thierry Renard qui nous enchanteront autour d'une succulente choucroute.

Nous organisons cette soirée en coordination avec l'association Familles Rurales de Chanos-Curson dans le cadre du troisième festival des contes.

Dès à présent, retenez votre soirée (adulte : 22€ / enfant - de 15 ans : 12€).

- Le samedi 11 Février 2017, à la salle des Fêtes de Veaunes, nous invitons les enfants des écoles de Chanos-Curson et de Mercurol-Veaunes à une après-midi récréative pour un spectacle musical avec « 1800 secondes chantées » entre chansonnettes et marionnettes.

Un goûter sera offert à chaque enfant.

- Les 24 et 25 juin, notre traditionnel week-end. Cette année, nous rejoindrons Arles et les Saintes Maries de la Mer.

Nous serons très heureux de vous accueillir à l'une ou l'autre de nos activités. ■

“ Toute l'équipe du Télégraphe de Veaunes vous présentent ses meilleurs vœux de bonheur et de Santé pour l'année 2017. ”



Contact :
Danielle GARNIER, 06 27 33 39 70



FARANDOLE

L'année scolaire 2016-2017 va être riche en actions pour l'association FARANDOLE, Sou des écoles de Mercurol Village. Une équipe dynamique au service des enfants s'active tout au long de l'année afin de contribuer au financement des projets pédagogiques et temps forts qui ponctuent la scolarité des écoliers (sorties scolaires, intervenants, achat de matériel, kermesse ...). N'hésitez pas à venir la rejoindre.

Evènements :

Octobre : Renouvellement du bureau lors de l'Assemblée Générale du 7 Octobre, Tanguy TERRAS (Président), Cécile PLEYNET (Vice-présidente), Catherine MORFIN (Trésorière), Nelly COURTIAL (Trésorière adjointe) et Aurélie SIGAUD (Secrétaire).



Novembre : Participation au défilé lors de la Fête du Vin Blanc. Comme chaque année, l'association tient à contribuer à la vie du village. Pour cette 40ème, nous avons choisi le thème du Tour de France.

Plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants et parents les samedis matin pour préparer de façon conviviale cet évènement. Ces moments ont été appréciés, cette opération sera renouvelée l'année prochaine.

Novembre : nous avons réalisé une vente de glacières customisée. Avec l'aide des enseignants, chaque enfant a pu réaliser un dessin, qui a été apposé sur un sac isotherme. Les produits de la vente serviront à financer les actions menées au cours de l'année.

Décembre : les actions ont permis de financer une sortie cinéma pour l'ensemble des classes le 6 décembre et un goûter le 13 décembre. Lors de ce moment festif, les enfants ont eu la surprise de voir le Père Noël qui a distribué, pour le bonheur de tous, de nombreux cadeaux.

D'autres actions seront organisées d'ici juillet 2017 avec, pour clôturer cette année scolaire, la kermesse le vendredi 30 Juin.

Nous remercions l'ensemble des parents bénévoles qui s'investissent pour l'école, ainsi que les personnes qui soutiennent nos manifestations. ■

// Toute l'équipe de Farandole vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017. //



ZOOM SUR LES PLUS JEUNES !!!



Parmi eux se cache peut-être le futur GRIEZMANN ou POGBA ce sont les jeunes du FCH !!! Cette année encore, ils sont nombreux à fouler les pelouses du département : 20 chez les moins de 7 ans, 30 chez les moins de 9 ans et 20 chez les moins de 11 ans.

Après les premières années de découverte en U7, le jeu se met en place et les postes se précisent chez les U9 (gardien, attaquant, défenseur, ...), puis la technique individuelle et collective s'affirme en U11. Tout cela sous l'œil attentif des éducateurs qui transmettent leur passion du ballon rond.

Ce travail commence à porter ses fruits dans les différentes compétitions où sont engagés nos jeunes et cela nous amène à nous structurer encore plus.

C'est ainsi que le FCH vient de démarrer un projet de LABEL JEUNE auprès de la Fédération Française de Football. Retrouvez les résultats et articles sur la vie du club sur notre site internet <http://fc-hermitage.footeo.com> ainsi que sur notre page Facebook ■



De gauche à droite : équipes U11, U9 et U7.



FAMILLES RURALES :

Rassemblés autour des valeurs du « mieux vivre ensemble », les bénévoles de l'association Familles Rurales des Collines de l'Hermitage, souhaitent, au travers de leurs trois pôles d'activités (périscolaire, accueil de loisirs et animation de la vie locale), renforcer la solidarité et créer du lien sur nos territoires, aider les familles dans leur quotidien, mais aussi faire partager des moments de convivialité entre toutes les générations.

// L'équipe des bénévoles et salariés de l'association vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2017 //

Notre activité périscolaire (cantine, garderie pour l'école des collines de Chanos-Curson) accueille cette année scolaire environ 23 enfants du village de Veauenes. Depuis la rentrée, la pause méridienne a été allongée permettant aux enfants de

prendre leur repas dans de meilleures conditions, et les enfants profitent du temps de garderie pour participer s'ils le souhaitent aux projets du territoire ! Ainsi en début d'année scolaire les enfants ont préparé des fleurs pour le char de la fête du vin blanc, puis en novembre et décembre des sachets de lavande pour les vendre au profit du Téléthon ! Enfin, depuis le mois de décembre un petit groupe apprend l'art du conte en prévision du festival du conte des collines !

Un peu moins de 40 enfants de Mercurol-Veauenes se sont retrouvés au centre pour les vacances de la Toussaint, avec les autres enfants des villages voisins. Les ados sont partis en camp à Villard de Lans, tandis qu'au centre, autour du thème des petits scientifiques se sont déroulées de multiples expériences, une sortie à l'espace Les Clévos sur les comètes, la préparation du char de la fête du vin blanc, une journée inter-centre avec tous les copains du territoire et bien sûr une journée Halloween ! Pour les prochaines vacances ce sont les 8-11 ans qui

Contacts :
FAMILLES RURALES
ASSOCIATION DES COLLINES
DE L'HERMITAGE

Accueil de loisirs « Les Turlutins »
7, rue des écoles
26600 CHANOS CURSON

Tel : 09/71/45/40/58



Mail :
cloisirs.chanos@orange.fr
afr.vielocale.chanos@orange.fr
periscolaire.chanos@orange.fr
ou pour contacter les bénévoles :
afr.president.chanos@orange.fr

Ci-contre : bal folk

pourront partir en camp à la neige ! Dates des inscriptions : le samedi 4 février et le mercredi 8 février.

La fin de l'année 2016 a été bien remplie, avec le forum des associations en septembre, suivi d'un bal folk pour se remettre en jambe à la rentrée, le char de la fête du vin blanc (heureusement que les enfants de la garderie et du centre nous ont aidé !) et deux soirées jeux en famille (dont celle du Téléthon où tous les records 2015 ont été battus... tour Kapla de 3,11 m, plus de 3549 pièces de puzzle assemblées...). Une nouveauté aussi depuis la rentrée, notre association propose un samedi matin et un mercredi matin par mois un « café des parents ». L'idée est simple, un moment de convivialité entre parents pour échanger sur nos enfants ou sur tout autre chose ! Vous pouvez venir avec vos enfants, il y a toujours des jouets au centre ! N'hésitez pas à nous rejoindre !

Prochaines dates : 11 et 15 février, 11 et 15 mars.

Et démarre 2017 avec la 3^e édition du festival du conte des Collines du 24 au 29 janvier 2017 : il y en a pour toutes les générations (repas conté, spectacle pour les plus de 10 ans, contes pour les tout-petits, pour les enfants,...programme sur <http://www.famillesrurales.org/chanos-curson/> ! Ne manquez pas ce rendez-vous !

Et pour 2017, nos rendez-vous réguliers : les soirées jeux en famille (17 février, 14 avril), pour nos ados les « soirées ados » continuent tous les 15 jours, le vide-grenier à Chanos-Curson le 8 avril,

Et nous préparons pour le mois de juin une sortie en famille à la mer (date prévisionnelle 18 juin à confirmer).



J'en profite également pour vous présenter à tous nos meilleurs vœux et surtout la santé.



Franck NICOLAS.



Meilleurs vœux à tous pour l'année 2017. ■

Le 19ème Téléthon de Mercuroil
Veau nes a rapporté la somme de 8
830 €.



RESTAURANT

L'ASSIETTE
GOURMANDE

600 avenue du Vercors
Les Malfondières Ouest
26600 MERCUROL-VEAUNE
Tél. 04 75 07 33 7

Ouvert du mardi au samedi
midi et soir, sauf le mercredi soir

lassiette.gourmande@orange.fr

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

RIOU TP

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Pierre-Damien RIOU

Quartier Firmy
26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél. +33(0)6 80 32 45 95
riou.tp@orange.fr

Boulangerie
Cerie Lagnol
Tél: 04.75.06.25.26
Fermé le mardi
2 place de la République
26600 Mercurol-Veran

SN COMPTOIR RHODANIE

ZONE ARTISANALE
26600 TAIN-L'HERMITAGE
TÉL. 04 75 07 00 50
FAX 04 75 07 15 60

Pauline
des morceaux de nature.

**CERISES
ABRICOTS
PECHES NECTARINES
MIX MARRONS**

NICOLAS AMATO
Horticulteur
 Plants de légumes et fleurs
 Ouvert aux particuliers
VEAUNES 04.75.07.47.81

Pierre Bati - Déco

PIERRE CHALAYE
MERCUROL-VEAUNES

PEINTURE • DÉCORATION
JOINTS • PLAQUES DE PLÂTRE
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS

TÉL. 04 75 07 42 94
PORT. 06 30 64 03 24

Saint-Clément • 695 route de Chantemerle • 26600 Mercurol-Veauines

Auberge paysanne LA TERRINE
Produits de la ferme

samedi midi et dimanche midi : porcelet ou porc à la broche

Il est prudent de réserver www.laterrine.fr

En semaine sur commande

LE TOUT AU FOUR À BOIS SALLES CLIMATISÉES

Hermitage Saint Joseph
Cruze Hermitage



DOMAINE
DES
REMIZIÈRES

CAVE DESMEURE
Remizière, Rhône

Cave Desmeure
Domaine des Remizières
Route de Romans
26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél. 04 75 07 44 28
Fax 04 75 07 45 87
contact@domaineremizieres.com
www.domaineremizieres.com

 **Michélas
St Jemms** **HERMITAGE • CROZES-HERMITAGE
SAINT-JOSEPH • CORNAS**

Bellevue Les Chassis - 26600 Mercuroil-Veaunes
Tél. 04 75 07 86 70 - Fax 04 75 08 69 80
e-mail : michélas.st.jemms@wanadoo.fr

DOMAINE DE LA VILLE ROUGE
Crozes-Hermitage - Saint-Joseph - Vin de pays de la Drôme

355, route de la ville rouge
26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél : 04 75 07 33 35
email : la-ville-rouge@wanadoo.fr



**VENTE ET DÉPANNAGE
ELECTROMENAGER
TV ET ANTENNE**

GITEM
EURL Laurent BEAUD

610, Av du Vercors
26600 MERCUROL

Tel/Fax. 04 75 07 40 67
gitemmercuroil@orange.fr

Contrôle technique de l'Hermitage

Les Chassis Ouest - RN 7
26600 Mercuroi-Veannes

tél. 04 75 06 14 60
fax 04 75 06 14 62

BASKET CLUB MERCUROL CHANOS-CURSON

La saison 2016/2017 est bien lancée pour le Basket Club Mercurol Chanos-Curson. Le BCMCC, c'est 245 licenciés (+5%) et 17 équipes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes chaque week-end pour porter haut les couleurs de leur club, sans oublier l'école de basket et le basket Loisir.

VOICI LES CLASSEMENTS AU TERME DE LA 1ER PARTIE DES CHAMPIONNATS :

- Séniors garçons 1 - Ligue régionale	1er
- Séniors garçons 2 - Promotion d'excellence	1er
- Séniors garçons 3 - Honneur	7ème
- Séniors filles 1 - Pré-régional	11ème
- Séniors filles 2 - Honneur	2ème
- U20 garçons - Département	1er
- U 17 garçons - Département	1er
- U 17 filles 1 - Région	5ème
- U 17 filles 2 - Département	4ème
- U 15 garçons - Département	4ème
- U 15 filles 1 - Département	6ème
- U 15 filles 2 - Département	4ème
- U 13 garçons (entente avec La Roche de Glun) - Département	1er
- U 13 filles - Département	1ère
- U 11 garçons / Filles et U9 brillent sur des plateaux sans classement.	



L'équipe fanion masculine, promue cette saison en ligue régionale 2, fait une entrée brillante à ce niveau en se positionnant à la 1ère place du classement.

Cette équipe bénéficie de l'expérience de son nouvel entraîneur Cédric MARIUSSE, qui a su construire un groupe acharné et solidaire et faire régner un climat de liesse à chaque match à domicile.

LES MANIFESTATIONS À VENIR :

Le 5 février 2017 : La CÉLÈBRE matinée boudin au gymnase
Le 31 mars 2017 : pièce de théâtre « Tout bascule » à l'espace Eden
Le 23 avril 2017 : matinée tapas
Le 7 mai 2017 : matinée diots
Le 11 juin 2017 : matinée saucisses / frites
Le 18 juin 2017 : matinée paëlla



LE BCMCC ET LA FÊTE DU VIN BLANC :

Cette année encore, le BCMCC a répondu présent à l'appel de Mercurol-Veaunes Animations, avec la réalisation d'un char sur « La roue de la Fortune ». Un char fabriqué par la commission buvette et la participation des équipes séniors.

LES FAITS MARQUANT DE LA 1ER PARTIE DE SAISON :

La présentation des équipes qui établit un nouveau record d'affluence de la salle.
L'inauguration du nouveau bar grâce à M. Sauvajon, B. Fournier et L. Germain
La réception des nouveaux sponsors et de nouveaux équipements.

Les manifestations passées
Le dimanche 20 novembre 2016, le traditionnel loto a fait carton plein ! L'Espace Eden a fait salle comble. Le BCMCC remercie tous les généreux donateurs qui ont contribué à ce succès.

Le dimanche 11 décembre 2016, la matinée huitres a attiré de nombreuses personnes. Merci à l'équipe de Jean-Luc LECLERC et Patrick CHOSSON pour être

toujours au rendez-vous. ■

Les membres du Basket Club Mercurol Chanos-Curson vous souhaitent à tous une excellente année 2017.

Le Président
Raphaël MORFIN



Actualité toutes les semaines sur
le Site Basket Club Mercurol Chanos-Curson

MVA

Début Novembre (le 4, 5 et 6) l'équipe de MVA vous a proposé diverses animations pour le 40ème anniversaire de la traditionnelle Fête du Vin Blanc. Les nombreux spectateurs ont fait le bonheur de tous les bénévoles de MVA, investis depuis de nombreux mois pour vous présenter des spectacles de qualité.

Les spectateurs se sont vu offrir une soirée Jazz le vendredi soir, une soirée placée sous le signe de la magie le samedi et un magnifique corso fleuri dans les rues du village le dimanche après-midi. Nous ne pouvons que remercier vivement toutes les associations qui nous ont suivis et qui vous ont présenté des chars magnifiques. Nous pouvons compter sur leur fidélité et cette année nous avons eu le plaisir de compter 9 chars :

- « La Chasse » qui nous a fait plaisir en revenant dans notre corso après plusieurs années d'absence
 - Le quartier « Firmy » présent pour la seconde année consécutive... en espérant que cela pourra donner des idées aux nombreux autres quartiers de la commune.
 - Le Télégraphe de Veauunes
 - Le Basket
 - Familles Rurales de Chanos-Curson
 - Farandole et ses nombreux enfants du groupe scolaire
 - MVA, qui vous a présenté le rébus du petit train de l'Hermitage... avec à son bord tous les anciens présidents du comité des fêtes qui nous ont fait l'honneur de répondre présent.
 - Les Amis de la Tour
 - Et grande nouveauté cette année, pour notre plus grand bonheur, la municipalité a proposé également son char sur le thème de Fort Boyard.
- La météo aléatoire du week-end ne nous a pas permis de proposer à la

population le programme du samedi après-midi, à savoir marché produits du terroir et initiation drones et voitures téléguidées.

Le 25 Novembre, toute l'équipe a tenu à remercier tous les annonceurs présents dans notre livret... ils sont nombreux, fidèles, et nous ne pouvions que les remercier en les conviant à une soirée au restaurant La Terrine.

Le 26 novembre, ce sont les associations que nous avons souhaité mettre à l'honneur en les conviant à une soirée à la salle des Fêtes de Veauunes. Plus de 120 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu déguster la délicieuse soupe au lard préparée par l'équipe MVA que nous remercions particulièrement.

Une fois la soupe avalée, les plus courageux se sont laissés porter sur la piste de danse pour des rocks endiablés, des madisons survoltés, dans une ambiance des plus festives.

Deux belles soirées qui nous font chaud au cœur, et qui nous permettent de remercier tous les intervenants qui nous suivent et nous font confiance pendant la fête.

Nous avons au cours de cette soirée du 26 novembre, présenté les nouveaux statuts de notre association. En effet, nous avons profité du regroupement des deux communes Mercurol-Veaunes pour mettre nos statuts à jour et pour faire une légère modification du titre, qui devient « MVA Mercurol Veauunes Animation Comité des Fêtes ». Nous trouvons logique de rajouter « Comité des fêtes », nom « commun » que de nombreuses communes utilisent pour mettre en avant des associations comme la nôtre.



Nous vous rappelons que notre association regroupe une équipe de bénévoles dynamiques et motivés, toujours à la recherche d'idées, de nouveautés... Nous pouvons vous garantir qu'elle est pour nous tous une source de satisfaction, de bonheur et de convivialité. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes, n'hésitez pas à prendre contact, nous nous ferons un plaisir de partager avec vous nos futurs projets. ■

Patrick PICAUT, Président de MVA



Contacts :

Patrick PICAUT, Président,
mva26.president@gmail.com
Malorie BUFFAT, Secrétaire,
mva26.secretaire@gmail.com



LA GRAPPE DOREE

Cette année, la section marche a connu une évolution en formant 3 groupes de niveau différent. Cela a redynamisé et permis à toutes les personnes de reprendre les bâtons le mardi après-midi, pour sillonner les chemins de la Drôme et de l'Ardèche. Afin d'éviter de nous perdre nous avons acquis un GPS. Une formation à son utilisation se fait le mercredi après-midi de 14h15 à 15h30 à la salle Hermitage.

Pour maintenir la forme, une semaine de randonnée est programmée du 4 au 10 Juin 2017 autour des lacs Italiens.

20 à 30 personnes se retrouvent tous

les jeudis après-midi de 14h à 18h à la salle Hermitage pour jouer aux cartes : tarot et coinche. Nous passons un bon après-midi et cela permet de rompre l'isolement et la solitude.

Vendredi 16 septembre plus de 100 personnes ont dégusté notre méchoui cuit au feu de bois dans une très bonne ambiance à la salle des fêtes de Veauunes.

Vendredi 4 novembre 35 à 40 personnes se sont retrouvées pour confectionner 17 kg de bugnes pour la fête du vin blanc.

Le 15 décembre 2016 nous avons clôturé la saison avec la traditionnelle bûche de Noël. ■



AMICALE BOULE

Ce 2ème semestre a été une fois de plus bien rempli. Le concours du 16 juillet, en 32 doublettes, a obtenu un vif succès puisque, une semaine avant, nous avons dû refuser une dizaine d'équipes. L'ombre de nos platanes et notre convivialité bien connue sont sans doute à l'origine de cette réussite. Même résultat pour le concours sociétaires en 3 parties du 9 septembre,

une belle journée qui s'est terminée par un repas offert aux joueurs. Septembre et octobre compétition A.S. (Association Sportive), cette année encore nous sommes heureux d'avoir pu concourir et rencontrer nos amis de Pont de l'Isère, Chateaufort sur Isère et Chantemerle les Blés. Un grand merci à nos joueurs qui ont défendu nos couleurs dans les différentes épreuves : tête à tête, doublette, quadrette, point de précision, tir de précision.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 16 septembre, année élec-

tive. Changement de présidence, Francette Tracol remplace Josette Julien qui devient secrétaire adjointe, le reste du bureau demeure inchangé. Nous rappelons que la « Boule entraînement » se déroule les mardis et vendredis après-midi à partir de 13h30. Le prix des cartes reste inchangé soit 18 € et le prix des licences 57 €. Nous vous invitons, quel que soit votre âge, à nous rejoindre pour partager de bons moments de détente. ■



SAS Jean-Noël DELSARTE
Électricité générale
Chauffage électrique - Climatisation
247 route de la Ville Rouge
26600 Mercurol-Veauunes
Portable 06 87 53 02 97 - Fax 04 75 09 17 47 - jndelsarte@orange.fr

MAÇONNERIE MERCUROLAISE
Construction, rénovation, maçonnerie - charpente, couverture
CASO PAOLO père & fils
sarlmercuroloise@orange.fr facebook menuiserie mercuroloise
26600 MERCUROL-VEAUNES - 04 75 07 70 18

**éclairage sportif
éclairage public**
EM
électricité mabboux
100 route de Paturel - 26600 ÉROME
Tél. 04 75 03 31 28 - Fax 04 75 03 35 98
Email : electricite.mabboux@orange.fr
Qualification M3 - TNC

**TransMobilité
Des Vallées**
Transport de Personnes à Mobilité Réduite
AVEC ou SANS Fauteuil roulant
Tél: 06 03 15 77 97 email: transmobilitedesvallees@gmail.com

L'Abricotine
HOTEL 2**NN
920 route de l'Abricotine
26600 Mercurol-Veauunes
04 75 07 44 60
www.hotel-abricotine.com

L'Informatique chez Vous
Un professionnel chez vous !
Entreprise agréée Service à la personne.
Bénéficiez jusqu'à 50% de déduction fiscale.
Installation
Initiation-Formation
Assistance
Maintenance
06 63 58 71 77
informatique.chezvous@orange.fr
Entreprise individuelle David Maisonneuve-26600 Mercurol

Alliance2R
Du REVE à la REALITE
Déco
Création
Conseils
06 24 40 09 48
www.alliance2r.net

**Maçonnerie générale
Charpente • Couverture**
Patrick Berthier
Les Chassis Ouest - 26600 Mercurol-Veauunes
Tél. 04 75 08 81 90

S.A.S. ROFFAT depuis 1962
carrières - transport - T.P.
07 : Lemastre 30 : Saint Alexandre
26 : Mercurol-Veauunes - Puygiron - Divajeu
Tél : 04.75.07.83.50

ROFFAT T.P.

Carrière de Mercurol
Réalisation de gabions
Démolition
Chantier de concassage mobile au stade Vélodrome Marseille
Terrassement / canalisation
Chantier de concassage mobile sur déviation Davézieux



DRÔME SAVEURS - UNE APPLICATION POUR CROQUER LOCAL ET MALIN

Destinée aux consommateurs et aux touristes, l'application gratuite « Drôme saveurs » traduite en anglais et néerlandais, présente deux fonctionnalités :

- Acheter des produits agricoles de qualité, bio et locaux : grâce à la géolocalisation et une navigation GPS l'application repère à tout moment les producteurs drômois en vente directe, les points de vente collectif, les caves viticoles. L'utilisateur peut s'y rendre aisément. Chaque établissement enregistré est visible sous forme d'une fiche qui indique les disponibilités et horaires d'ouverture.

- Découvrir les terroirs, le patrimoine et la gastronomie drômoise via des itinéraires découverts personnalisés : mets & vins, bio & nature, culture & gastronomie et un parcours mystère « Etonnez-moi ! ».



L'application est téléchargeable gratuitement sur les plates-formes iOS et Android

ASSISTANTES MATERNELLES

Le 27 octobre 2016, un groupe d'assistantes maternelles de Mercurol-Veunes a organisé Halloween pour leur mbins. Tous costumés pour éloigner les mauvais sorts, ils sont passés chez les commerçants du village pour leur récolte de friandises. Ensuite, ils se sont réunis au jardin des bambins, pour passer un moment de jeux dans la joie et la bonne humeur, tout en dégustant leurs sucreries.



ÉLECTIONS

Une nouvelle organisation des bureaux de vote.

Suite à la fusion le nombre de bureau de vote ne change pas. Mais cela permet de procéder à un rééquilibrage du nombre d'électeur par bureaux.

Voici la nouvelle répartition géographique des bureaux :

Le bureau 1, au gymnase Marcel Banc : le sud de l'avenue des Alpes, de la route de l'Abricotine et de l'avenue des Alpes

Le bureau 2, au gymnase Marcel Banc : Les secteurs non concernés par les bureaux 1 et 3

Le bureau 3, à la mairie de Veunes : le territoire de Veunes, les quartiers des Brians, des Essarts, des Taillas, de Marion, du bois du Fourmat, du Pérou, de Veaugrand, de Firmy.

Les bureaux sont ouverts de 8h à 18h.

Vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité encours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, par exemple)

Les dates :

Élections présidentielles :

1er tour : 23 avril / 2ème tour : 7 mai

Élections législatives :

1er tour : 11 juin / 2ème tour : 18 juin



CANCER COLORECTAL

Le cancer colorectal est le deuxième cas de cancer le plus meurtrier (deuxième cas chez la femme, 3ème cas chez l'homme).

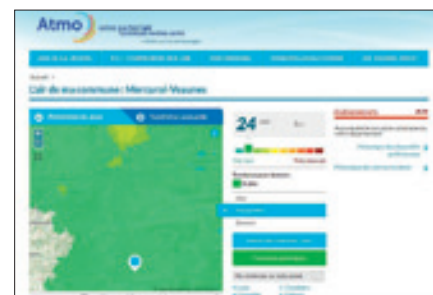
Or nous pouvons l'éviter en participant au dépistage organisé.

Le test = 1 geste simple – 1 seul prélèvement et dans 9 cas sur 10 il n'y a rien (seulement 4% de tests sont positifs, dans ce cas le médecin prescrira une coloscopie). Parlez-en avec votre médecin traitant.

Tout le mois de mars, ACC26 Agir Contre le Cancer organise de multiples actions d'informations.

Pour tout renseignement : 09 53 01 37 35 – par mail acc26@free.fr – sur le site www.acc26.free.fr

QUALITÉ DE L'AIR



En cette fin d'année nous avons régulièrement été alertés par les médias et les autorités sur les niveaux élevés de la pollution atmosphérique dans la vallée du Rhône. Mais comment savoir plus précisément ce qu'il en est aux abords de notre domicile, de notre lieu de travail ?

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Son activité est structurée autour de 5 missions : Observer, Accompagner, Communiquer, Anticiper, Gérer

Vous pouvez retrouver ces informations sur son site internet :

<http://www.air-rhonealpes.fr/>

NOUVEAU TERRITOIRE

Depuis le 1er janvier notre commune fait partie de la communauté d'Agglomération HERMITAGE-TOURNONAIS HERBASSE PAYS DE ST FELICIEN.

Afin de répondre aux lois régissant le territoire dans le cadre de la loi NOTRe, de la loi ALUR, du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme et de l'Ardèche (SDCI), les 3 communautés de commune se sont engagées depuis plusieurs mois dans la fusion aboutissant à cette nouvelle communauté d'agglomération.

UN NOUVEAU TERRITOIRE :

41 communes

55 900 habitants

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POLITIQUE :

La nouvelle entité sera administrée par 71 élus des communes membres.

Répartition des sièges :

13 pour TOURNON SUR RHÔNE

7 pour TAIN L'HERMITAGE

4 pour les communes de SAINT-DONAT et de LA ROCHE DE GLUN

3 pour les communes de PONT DE L'ISERE,

MERCUROL-VEAUNES et SAINT-JEAN DE MUZOLS

1 pour les 34 autres communes

LE COMPOSITION DU NOUVEL EXECUTIF

Président : Frédéric SAUSSET

1er Vice-président Xavier ANGELI

Délégation générale. Projet de territoire (urbanisme, numérique, mobilité...)

2ème Vice-président Jean-Paul CHAUVIN : Harmonisation des compétences et des services aux communes

3ème Vice-présidente Marie-Pierre MANLHIOT : Ressources humaines et mutualisation

4ème Vice-président Franck MENEROUX : Gestion du patrimoine communautaire et des équipements

5ème Vice-président Jacques PRADELLE : Agriculture, environnement et ruralité

6ème Vice-président Jean-Louis BONNET : Finances, prospective financière et moyens généraux

7ème Vice-président André ARZALIER : Rivières

8ème Vice-présidente Chantal BOUVET : Petite enfance

9ème Vice-présidente Delphine COMTE : Enfance et jeunesse

10ème Vice-président Michel BRUNET : Développement économique, commerce et artisanat

11ème Vice-présidente Christiane FERLAY : Solidarités, services à la population

12ème Vice-président Jérôme SERAYET : Collecte et traitement des déchets ménagers

13ème Vice-président Max OSTERNAUD : Développement touristique

14ème Vice-président Fernand PELLAT : Eau et assainissement

15ème Vice-président Michel CLUZEL : Habitat et logement



AGRICULTURE... INFOS CANONS ANTI-GRÊLE

La saison 2016 a vu les récoltes des agriculteurs anéanties par un violent orage de grêle au mois d'avril. Pour ne plus subir une telle catastrophe économique, un collectif d'agriculteurs du nord de la commune s'est regroupé pour mettre en place un système de lutte contre cet aléa climatique. Ainsi 11 canons anti-grêle à onde de choc et un radar vont être installés sur notre territoire avant la prochaine saison estivale. Le système est simple : le radar détecte l'orage menaçant, porteur de grêle, longtemps à l'avance et enclenche les canons concernés. Trente minutes avant l'orage et toutes les 7 secondes, les canons vont tirer tant que la menace est présente. Cela représente entre 3 et 5 heures de fonctionnement total sur l'année. Ces tirs ne présentent aucun danger pour les populations ni pour l'environnement, seulement des nuisances sonores relativement faibles. Ils seront en activité sur la période estivale. Il faut noter que l'action protectrice des canons ne s'arrête pas à nos parcelles mais couvre tout ce qui est dans leur rayon d'action. Aussi, vos potagers, vos voitures, vérandas, toitures, abris de piscine

et salons de jardin, seront protégés par nos investissements. A travers cette information, nous vous demandons d'être indulgents envers le monde agricole et nous nous excusons d'ores et déjà, pour la potentielle gêne occasionnée.

DU CHANGEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST – Cerfa n°15646*01). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les modalités de délivrances des cartes nationales d'identité vont changer au printemps 2017. A l'image de ce qui se fait depuis 2008 avec le passeport biométrique, l'instruction des demandes de carte d'identité se fera de manière sécurisée et dématérialisée. Les demandes se feront auprès d'une mairie équipée d'une borne biométrique pour la prise d'empreintes digitales (Tournon, Saint Donat, Bourg Les Valence, Romans ...)

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE TAIN-

Depuis le 1er janvier les activités de la Trésorerie de Tain ont été transférées à Saint Vallier. 1 rue Anatole France.

Horaires d'ouverture 8h30/12h

Tél : 04 75 11 75

Courriel : t026024@dgfi.finances.gouv.fr

LE NOUVEAU TERRITOIRE : 41 COMMUNES





JOSEPH POULENARD, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE !

Le 22 octobre M. Gilbert BOUCHET, sénateur maire de Tain l'Hermitage a remis les insignes de chevalier de l'ordre national du mérite à Joseph POULENARD pour son engagement comme responsable des maraudes pour une association humanitaire. Joseph est devenu bénévole à la Croix Rouge de Tain l'Hermitage dès l'âge de 16 ans. En 52 ans son engagement n'a fait que croître. Après avoir été directeur de l'UL (Unité Locale) de Tain, il est au-



jourd'hui responsable des maraudes et de la vestiboutique de Valence, des centres d'hébergement d'urgence et du plan grand froid pour la Drôme. Je vais arrêter son portrait ici, car l'homme préfère que l'on parle des actions de la Croix Rouge !

SAMU SOCIAL

La Croix-Rouge française est le premier opérateur de SAMU Social en France avec 215 équipes mobiles / Samu social dans 71 départements, La Croix-Rouge de Tournon sur Rhône organise, pour la 12ème saison consécutive, sur notre territoire les principales missions du Samu Social de Tournon qui consistent à se porter au devant des personnes, apporter aides matérielles et soutien moral et favoriser le dialogue et la rencontre avec 2 objectifs : maintenir le lien social et orienter les personnes vers des solutions d'hébergement ou de soin en relation avec le numéro d'urgence sociale 115.

2 principes : Respecter le choix des personnes et proposer en urgence une aide inconditionnelle.

« Le monde est dangereux à vivre non pas seulement à cause de ceux qui font



le mal mais aussi à cause de ceux qui regardent et laissent faire. » Albert Einstein.

Nous ne pouvons être de ceux-là Joseph POULENARD, Félix ROMATIF, Michel CROS, Robert RABEYRIN

LA VESTIBOUTIQUE & TEXTILE

Nous collectons des vêtements par le biais de containers ou par des dons directs à notre antenne. Après un tri, les vêtements, textiles récupérés et obsolètes sont revendus à des grossistes.

Les beaux vêtements, sont proposés à la vente dans notre VESTIBOUTIQUE. Comme toute boutique, cette structure est ouverte à l'ensemble de la population, son accès ne se limite pas aux personnes en difficulté. Il n'y a pas de barrières exclus et inclus !

Le bénéficiaire peut choisir parmi l'ensemble des vêtements qui lui sont présentés selon ses goûts, ses envies et ses besoins moyennant une

participation financière. Même modique, celle-ci permet de rendre à la personne son statut de consommateur ordinaire. Sa dignité est ainsi préservée.

Nous avons élargi cette activité, nous proposons aussi des meubles d'occasion à la revente, toujours à des prix modiques.

ÉTAT CIVIL 2016 :

NAISSANCES		
BROTTE	Alycia	26/01/2016
MACEDO ESTEVES	Leandro	19/02/2016
PEPIN	Rose	22/02/2016
ASTIER	Lou	19/03/2016
PAYA	Lisa-Rose	16/04/2016
MAISONNIAL	Eliott	24/04/2016
DA SILVA ARANJO	Eliott	09/05/2016
BILLON	Stanislas	10/05/2016
CHAPIER	Gabin	21/05/2016
BRISSON	Théo	23/05/2016
GIVOIS	Evan	09/06/2016
BALANDRAUD	Clara	29/06/2016
LEMOINE	Siana	11/07/2016
ROTHBLUM	Julia	19/07/2016
DELHOMME	Nael	07/08/2016
FLORE	Cléa	07/08/2016
CAMUR	Alessio	31/08/2016
BEN SEDI	Aydeen	03/11/2016
IGLESIAS	Léna	05/11/2016
BRAISAZ	Myla	29/12/2016
GOUBAULT de BRUGIERE	Raphaël	31/12/2016



MARIAGES			
Date	ÉPOUX	ÉPOUSE	
27/02/2016	FAY	Grégory	CHARLES Lydia
05/03/2016	DETROYAT	Sébastien	GISCLARD Mélanie
23/04/2016	BETTON	Mathieu	KOMISSAROVA Valeriya
30/04/2016	RIVIÈRE	Gilles	GRIVOLAT Martine
27/05/2016	VIGNERON	Jacques	RADIGUET Anne
04/06/2016	PLAYOUT	Jérémy	PEREZ Marion
11/06/2016	DARNAUD	Alexandre	JUNIQUE Céline
25/06/2016	CASSIGNOL	Philippe	ROUSSET Béatrice
16/07/2016	BIGRAT	Arnaud	MOREL Aurore
30/07/2016	MARGIER	Rémi	BERTHOIN Emmanuelle
13/08/2016	DESMEURE	Christophe	BONNARDEL Juliane

DÉCÈS	
GARDON Yvette	17/02/2016
CHABANNEL Yvette	06/03/2016
BOISSIE Michel	02/04/2016
POINARD Michel	27/04/2016
BERNE Jean-Paul	05/05/2016
GARCIA Isis	11/05/2016
BEAUDOIN Marie	16/06/2016
WEIL Nicole	17/07/2016
BETTON Maurice	01/11/2016
BARRERE Jean	08/12/2016
BREYNAT Béatrice	28/12/2016



CES HAIES QUI ONT RETROUVÉ LEUR TERRAIN PRIVÉ

Dans le bulletin municipal de juillet 2016, nous vous avons alertés sur les haies débordant sur la voie publique gênant la circulation des véhicules et piétons. Nous avons pu constater avec satisfaction, la mobilisation de la majorité de nos concitoyens concernés par le taillage de leurs haies.

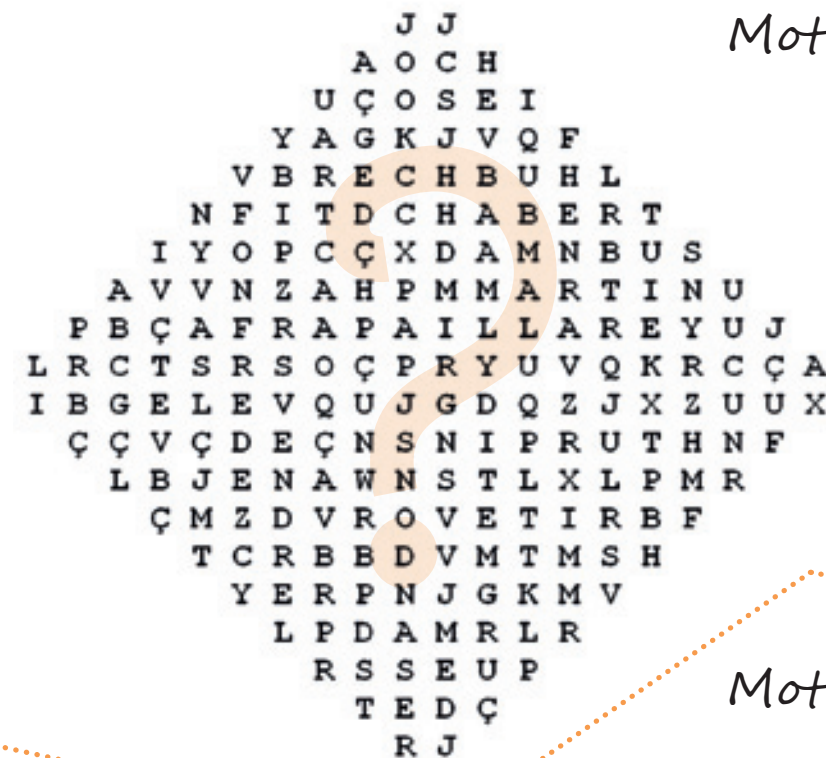
Le fait d'avoir diminué le volume des haies leur a permis d'avoir plus d'espace et de clarté

Certains retardataires ont reçu un rappel début janvier. Dans les semaines à venir, nous feront intervenir l'entreprise spécialisée afin d'élaguer ces haies débordant sur la voie publique.



JEUX : CONNAISSEZ-VOUS LES NOMS DES MAIRES DE VEAUNES DE 1801 À 2015 ?

Mots mêlés



SANDON
VICHARD
BRECHBUHL
PAIN
TURPIN
ROUSSET
SAVY
PAILLAREY
CHABERT
BRIT
FONFREDE
VENDRE
GAY
MARTIN

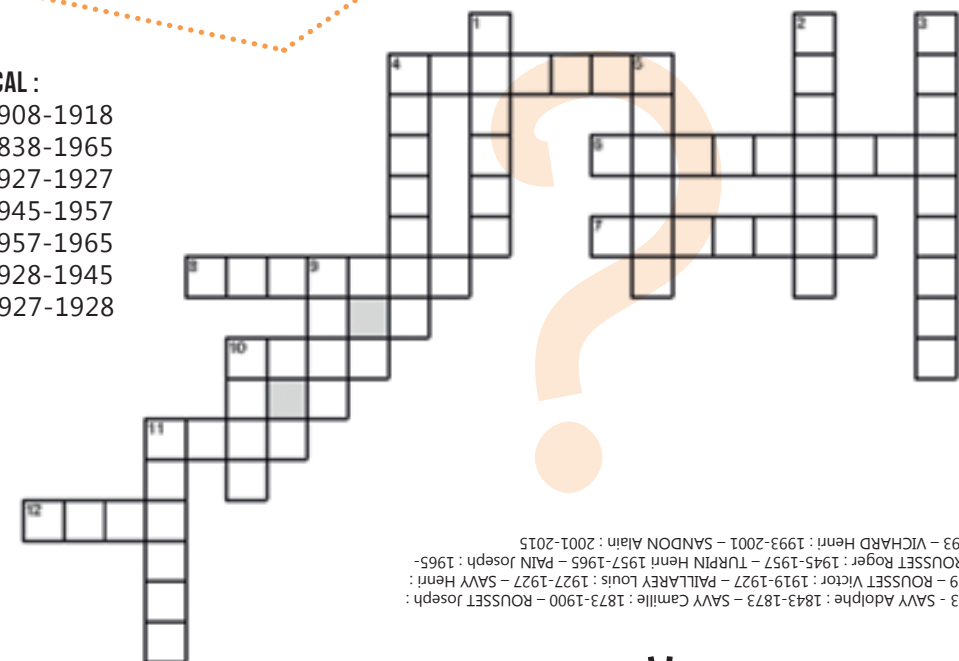
Mots croisés

VERTICAL :

- 1908-1918
- 1838-1965
- 1927-1927
- 1945-1957
- 1957-1965
- 1928-1945
- 1927-1928

HORIZONTAL :

- 1900-1908
- 1977-1993
- 1993-2001
- 1919-1927
- 1843-1873
- 1873-1900
- 1965-1977



Réponses : CHABERT Pierre : 1838-1843 - SAVY Camille : 1843-1873 - SAVY Adolphe : 1873-1900 - ROUSSET Joseph : 1900-1908 - TURPIN Alfred : 1908-1919 - ROUSSET Victor : 1919-1927 - PAILLAREY Louis : 1927-1927 - SAVY Henri : 1927-1928 - SAVY Louis 1928-1945 - ROUSSET Roger : 1945-1957 - TURPIN Henri 1957-1965 - PAIN Joseph : 1965-1977 - BRECHBUHL Philippe : 1977-1993 - VICHARD Henri : 1993-2001 - SANDON Alain : 2001-2015



À VOS AGENDAS !

DIMANCHE 5 FEVRIER : MATINÉE BOUDIN – Basket – 9h – Gymnase Marcel Banc

SAMEDI 11 FEVRIER : APRÈS-MIDI RÉ-CRÉATIVE – Télégraphe de Veaunes – Salle des fêtes de Veaunes

DIMANCHE 12 FEVRIER : MATINÉE BOUDIN – ACCA Veaunes – Salle des fêtes de Veaunes

MERCREDI 15 FEVRIER : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – MVA

SAMEDI 4 MARS : REPAS ANNUEL – Amicale boule – 12h – Petite salle gymnase Marcel Banc

VENDREDI 10 MARS : REPAS GRENOUILLE – La grappe dorée

SAMEDI 11 MARS : CARNAVAL – Foyer Rural – 15h – Place de la république

SAMEDI 18 MARS : NETTOYAGE DE SAISON

VENDREDI 24 MARS : CONCOURS SOCIÉTAIRE – Amicale boule – 14h – Boulo-drome

VENDREDI 31 MARS : THÉÂTRE : TOUT BASCULE – Basket – 20h30 – Espace Eden

DIMANCHE 2 AVRIL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et REPAS – Les amis de la Tour – 10h – Salle Hermitage / 12h – Petite salle gymnase Marcel Banc

8-9 AVRIL : 33^{ÈME} CONCOURS NATIONAL DE DANSE – On danse en concours – Espace Eden

JEUDI 13 AVRIL : SPECTACLE DE L'ÉCOLE – 18h – Espace Eden

VENDREDI 21 AVRIL : CHALLENGE MARIUSSE – Amicale boule – 14h – Boulo-drome

DIMANCHE 23 AVRIL : 1^{ER} TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE – 8h/18h – Petite salle gymnase Marcel Banc et Salle des fêtes de Veaunes

SAMEDI 29 AVRIL : ÉLIMINATOIRE QUADRETTES DU SECTEUR – Amicale boule – Boulodrome

DIMANCHE 30 AVRIL : VISITE DE LA GROTTÉ DU PONT D'ARC – Les amis de la tour

DIMANCHE 7 MAI : 2^{ÈME} TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE – 8h/18h – Petite salle gymnase Marcel Banc et Salle des fêtes de Veaunes

JEUDI 11 MAI : ON FÊTE LES ANNIVERSAIRES – La grappe dorée – 15h – Salle Hermitage

SAMEDI 13 MAI : MAX LE PIRATE – Farandole – 16h – Espace Eden

JEUDI 18 MAI : CHALLENGE ROFFAT – Amicale boule – 9h – Boulodrome

SAMEDI 20 MAI : SPECTACLE DE DANSE – DANSE PASSION – Espace Eden

DIMANCHE 21 MAI : SORTIE EN FAMILLE A OK CORRAL – Foyer Rural

4 AU 10 JUIN : RANDONNÉE AUTOUR DES LACS ITALIENS – La grappe dorée

DIMANCHE 11 JUIN : 1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 8h/18h – Petite salle gymnase Marcel Banc et Salle des fêtes de Veaunes



JEUDI 15 JUIN : SORTIE PIQUE-NIQUE – La grappe dorée

DIMANCHE 18 JUIN : 2^{ÈME} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 8h/18h – Petite salle gymnase Marcel Banc et Salle des fêtes de Veaunes

VENDREDI 16 JUIN : CONCOURS EN TRIPLETTES – Amicale boule – 16h – Boulo-drome

VENDREDI 23 JUIN : SPECTACLE DES MAJORETTES ET DU THÉÂTRE – Foyer Rural – 20h – Salle des fêtes de Veaunes

SAMEDI 24 JUIN : SPECTACLE DE DANSE – DYNAMIC DANSE – Espace Eden

SAMEDI 24 JUIN : FÊTE DU FOUR ET DU PAIN – Les amis de la Tour – Square du four

24-25 JUIN : WEEK-END EN CAMARGUE – Télégraphe de Veaunes

VENDREDI 30 JUIN : FÊTE DES ÉCOLES – Farandole – Groupe scolaire

JEUDI 6 JUILLET : GRILLADES – La grappe dorée – 12h – Petite salle gymnase Marcel Banc

Directeur de la publication : Michel Brunet, Maire
Réalisation par les membres de l'équipe communication : Véronique Blaise, Nicolas Daujan, Laëtitia Debeaux, Véronique Granger, Annie Guibert, Perrine Martinot, Christophe Faure, Alain Fleuret, Serge Rioux
Crédits photos : mairie de Mercurol-Veaunes, Captur' & L'instant
Charte graphique : C. Grimaldi - www.ateliertiit.fr - 06 10 96 68 11
Impression : Idc-Com - 24 rue des Bessard
26600 Tain L'Hermitage - 04 75 09 19 89
Imprimé sur papier 100% recyclé

Mairie de Mercurol-Veaunes
1, place de la république
26600 Mercurol-Veaunes

Tél. 04 75 07 40 05
Fax. 04 75 07 47 19

Email : mairie@mercurol-veaunes.fr
Web : www.mercurol-veaunes.fr